

Bilan d'animation du Document d'Objectifs

Période Mars 2020 à Mai 2021

Année budgétaire 2020

Site Natura 2000 FR7200667 - Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

Département de la Dordogne

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INDEX DES FIGURES	3
INDEX DES TABLEAUX	4
PREAMBULE	5
RAPPEL DES ENJEUX LIES AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB	6
1. Les enjeux	6
1.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire.....	6
1.2. Espèces floristiques et faunistiques	7
1.2.1 Flore	7
1.2.1 Faune.....	7
2. Les Objectifs	8
ANIMATION REALISEE SUR LE SITE	9
1. Phase d'appropriation du DOCOB	9
2. Information et communication sur les mesures de gestion	9
2.1. Plaquettes « Présentation » et « Outils de gestion ».....	9
2.2. Flyer A5.....	10
2.3. Articles dans les journaux intercommunaux.....	11
2.4. Sites internet.....	11
2.4.1. Sites internet de la CCVH et de la CCTPNTH.....	11
2.4.2. Site internet dédié.....	11
2.5. Réunions d'information	12
2.6. Animation et tenue de stand	12
3. Phase de mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (Maec)	13
3.1. Projet agro-environnemental (PAE).....	13
3.2. Information et communication sur les mesures de gestion agricoles	15
3.3. Diagnostic des parcelles & Plans de gestion pastoraux.....	15
3.3.1. Diagnostic parcellaire	15
3.3.2. Plans de gestion pastoraux.....	15
3.4. Proposition de contrat & Aide au montage de dossier.....	15
3.5. Bilan des surfaces engagées en 2021	15
3.6. Contribution à la préparation de la future programmation 2023-2027.....	16
4. Phase de mise en œuvre des contrats « forestiers » et « ni agricoles ni forestiers »	17
4.1. Identification des propriétaires et ayants droits.....	17
4.2. Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits	17
4.3. Contrat Natura 2000- AFPL le Randal.....	17
4.3.1. Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat & Aide au montage de dossier.....	17
4.3.2. Suivi de l'instruction des dossiers	19
4.3.3. Aide à la mise en œuvre technique des actions et Suivi technique, administratif et financier	19
5. Accompagnement de la mise en œuvre d'une Association Foncière Pastorale	20
6. Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence	20
7. Synthèse, bilan et mise à jour du DOCOB	20
8. Organisation des réunions de comité de pilotage	20
PERSPECTIVES ET POURSUITE DE L'ANIMATION	21
1. Calendrier prévisionnel d'animation en 2021	21
2. Précisions sur certaines actions	21
2.1. Information et communication sur les mesures de gestion.....	21
2.2. Mesure Agro-environnementales et climatiques :.....	21
2.3. Contrat Natura 2000 : AFPL le Randal.....	22

2.4. Contrat Natura 2000 : Proposition et montage d'un deuxième contrat	22
3. Amélioration des connaissances	22

ANNEXES	23
----------------------	-----------

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Cartographie de localisation du site	5
Figure 2 : Page de garde des plaquettes "Présentation" et "Outils de communication"	9
Figure 3 : Flyer A5-Extrait du journal intercommunal de la CCVH	10
Figure 4 : Page de garde du journal d'information.....	11
Figure 5 : Vue page d'accueil site internet	11
Figure 6 : Intervention au niveau du point de vue de l'Escaleyrou (Aubas).....	12
Figure 7 : Cartographie du PAEC Zone Pastorale de Dordogne.....	14
Figure 8: Secteurs concernés par le contrat Natura 2000 porté par l'AFPL du Randal	18
Figure 9 : Mise en œuvre du pâturage sur le site de l'Escaleyrou (1)	19
Figure 10 : Mise en œuvre du pâturage sur le site de l'Escaleyrou (2)	20

INDEX DES TABLEAUX

Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site	6
Tableau II : Liste des MAEC proposées dans le PAEC AQ_ZPAS 2020	13
Tableau III : Bilan des surfaces engagées en 2021 dans le cadre des MAEC.....	15
Tableau IV : Liste des parcelles concernées par le contrat N2000	18
Tableau V : Calendrier prévisionnel d'animation 2021	21

PREAMBULE

Le site Natura 2000 FR7200667 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère » se situe au sud est du département de la Dordogne. Il s'étire sur une quarantaine de kilomètres de part et d'autre de la Vézère, de Condat/Vézère jusqu'à Limeuil. Il concerne 13 communes.

Le périmètre du site tel qu'il a été validé en COPIL de novembre 2017 est de 790.75 ha.

Suite à l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), les communautés de communes VALLEE DE L'HOMME (CCVH) et TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT (CCTPNTH) ont exprimé le souhait de porter ensemble l'animation du site Natura 2000 sur leur territoire. La communauté de commune VALLEE DE L'HOMME, mandataire de ce groupement, a été désignée structure porteuse en avril 2018 par les services de l'Etat, pour une durée de 3 ans.

Pour mener à bien cette mission d'animation, les communautés de communes se sont attaché les services du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (antenne Dordogne) et de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (à travers son antenne du Périgord Noir).

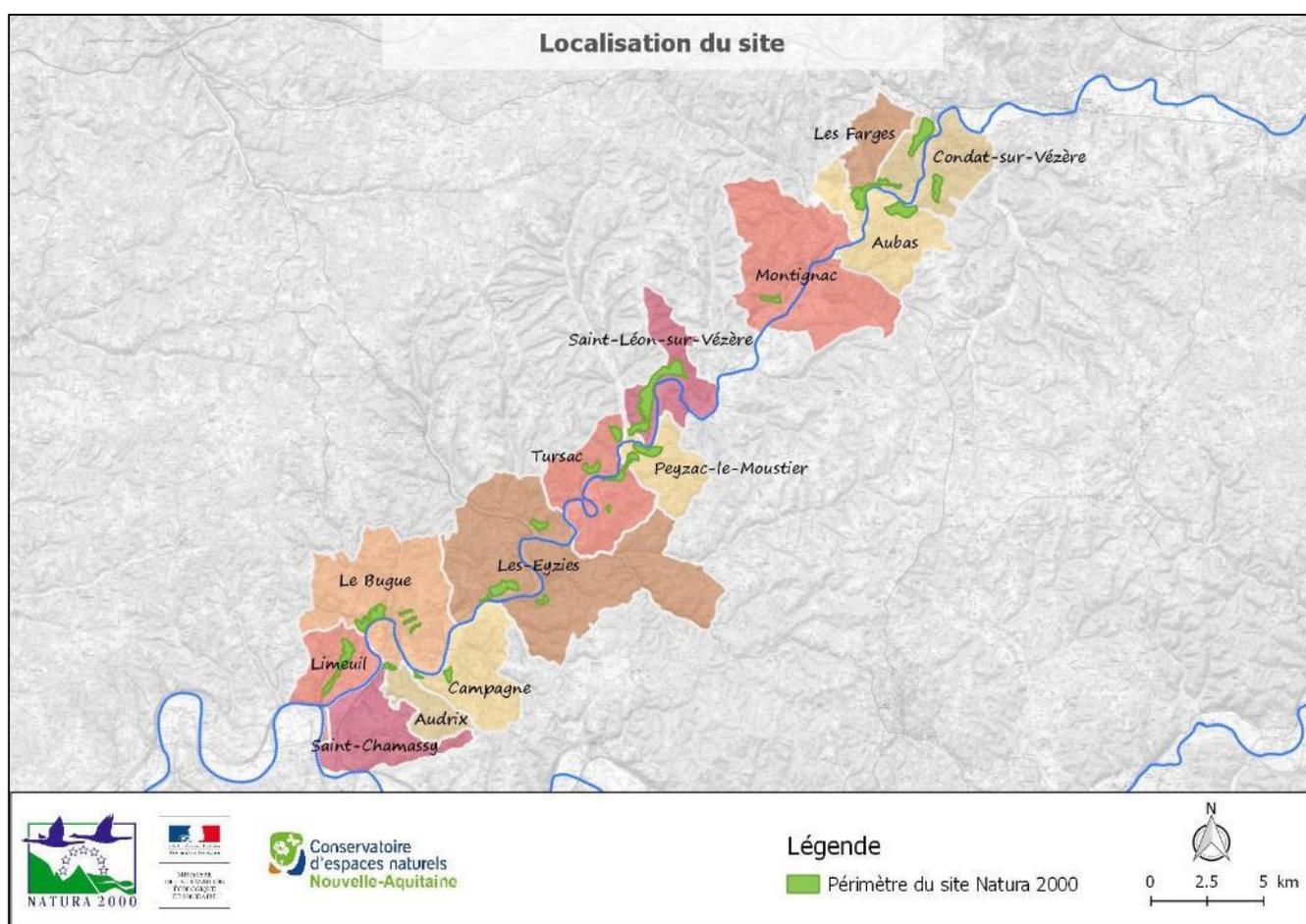


Figure 1 : Cartographie de localisation du site

Le présent bilan d'animation couvre la deuxième année de la première phase d'animation du site Natura 2000.

RAPPEL DES ENJEUX LIES AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB

1. LES ENJEUX

1.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire

La cartographie des habitats naturels réalisée en 2015 lors de l'élaboration du DOCOB par le bureau d'étude MTDA, fait état de la présence de 12 habitats d'intérêt communautaire sur le site (annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore »).

La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire est occupée par des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*). Elles occupent environ 14 % du périmètre du site et 69 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les pelouses sèches représentent l'enjeu principal du site, sans pour autant négliger les milieux d'une grande valeur patrimoniale et dont la présence est ponctuelle, généralement disséminés au sein des complexes pelousaires.

Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site

Habitats (Eur27)	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	Les habitats de pelouse présentent de très forts enjeux écologiques et paysagers. Les pelouses sèches abritent une flore originale et riche avec plusieurs espèces végétales rares et menacées. Il s'agit également de milieux utilisés par de nombreuses espèces animales, notamment par les rapaces rupicoles ou les chiroptères, en tant que zone de chasse.	6210-8 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques des mésoclimats froids
		6210-12 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables
		6210-26 Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles
		6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles
		Habitat élémentaire non précisé
6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	Cet habitat de pelouse participe à la diversité des milieux. Il faut aussi noter la présence potentielle sur le site d'espèces végétales patrimoniales dont la Sabline des chaumes (<i>Arenaria controversa</i>) (protection nationale).	Habitat élémentaire non précisé
6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>Alyso-Sedion albi</i>	Il s'agit d'un habitat localisé sur le site, présentant des cortèges d'espèces végétales potentiellement intéressants mais généralement peu menacé, capable de se maintenir par le pâturage occasionnel des herbivores.	6110-1* Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il peut être utilisé par les rapaces en tant que territoire de chasse.	Habitat élémentaire non précisé
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Les formations en voile épars sont des éléments importants des systèmes agropastoraux des pelouses sèches calcicoles. Ils permettent le maintien d'une mosaïque de milieux et de paysages originaux. Les fourrés denses sont le signe d'une importante dégradation de l'état de conservation des pelouses qu'ils tendent à remplacer.	5131-2 Juniperaies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun

Habitats (Eur27)	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Il s'agit d'un habitat localisé, de faible superficie, en situation écologique marginale et qui peut présenter des stations botaniques d'espèces méditerranéennes rares au sein du domaine atlantique. Il a également un grand intérêt dans les forêts, fruticées, pelouses, ... des zones de coteaux.	Habitat élémentaire non précisé
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	Présence ponctuelle et réduite de cet habitat sur le site, participant à la diversité des milieux secs des coteaux. Habitat relictuel remarquable en Aquitaine, d'un très grand intérêt biologique.	Habitat élémentaire non précisé
9180 - Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Habitat rare car les conditions permettant son développement sont peu souvent réunies. Forte naturalité de ces boisements.	9180-2 Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il participe néanmoins à la diversité des milieux du site.	Habitat élémentaire non précisé
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	Il s'agit d'un milieu fragile occupant des surfaces réduites et abritant des cortèges d'espèces spécialisées.	7220-1* Communautés des sources et suintements carbonatés
8210 - Pentcs rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	La plupart des falaises du site sont peu végétalisées. Celles qui le sont abritent une flore spécialisée avec potentiellement des espèces remarquables.	Habitat élémentaire non précisé
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	Habitat de repos et de reproduction de plusieurs espèces de chiroptères présentes sur la Vézère (Barbastelle, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreiber, ...) mais peu menacé à l'échelle du site.	Différents habitats élémentaires possible

1.2. Espèces floristiques et faunistiques

1.2.1 Flore

La seule espèce végétale d'intérêt communautaire présente sur le site est le Fragon (*Ruscus aculeatus* L., 1753). Elle est inscrite à l'annexe V de la directive Habitats Faune Flore, c'est-à-dire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

D'autres espèces végétales à enjeu de conservation sont présentes sur le site, comme par exemple :

- La Spirée à feuilles de Millepertuis (*Spiraea hypericifolia* subsp. *obovata*)
- La Sabline des Chaumes (*Arenaria controversa*)
- La Crapaudine de Guillon (*Sideritis hyssopifolia* subsp. *guillonii*)
- L'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*)

1.2.1 Faune

La vallée de la Vézère et ses coteaux accueillent un cortège d'espèces de chauves-souris très étoffé avec pas moins de 20 espèces dont 9 inscrites à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore.

Aucun autre mammifère inscrit à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connu sur les coteaux de la Vézère. Seule la Genette commune (*Genetta genetta*), espèce protégée et inscrite à l'annexe V de la directive Habitats Faune Flore, nécessite une prise en compte dans le périmètre du site.

Concernant les lépidoptères (papillons), un cortège très intéressant en termes de patrimonialité fréquente les coteaux calcaires du site. 2 espèces d'intérêt communautaire fréquentent le site : le Damier de la Succise (annexe II de la DHFF) et l'Azuré du Serpolet (annexe IV de la DHFF).

En termes de reptiles, le Lézard ocellé a été identifié sur le site. Il s'agit d'une espèce à très fort enjeu de conservation protégée au niveau national.

2. LES OBJECTIFS

Priorité	Objectifs de Conservation		Objectifs de gestion	
1	tous les OC	tous les OC	OG transversaux Info	Informar, sensibiliser, assurer une veille territoriale
			OG transversaux Connaissances	Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les chiroptères et le Damier de la Succise en vue d'améliorer la gestion globale du site
	OC1	OC1 - Préserver la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles (6210, 6110, 6220, 5130) -->Opérations visant à améliorer la gestion des complexes de pelouses des coteaux	OG pâturage	Mettre en place un pâturage adapté extensif, occasionnel ou fréquent
			OG fréquentation touristique	Gérer la fréquentation touristique ou de loisirs (balisage,...) sur les secteurs de pelouses
			OG Ouverture mécanique	Ouvrir de façon mécanique les milieux (bûcheronnage et/ou débroussaillage selon les secteurs,...)
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses entre eux
	OC2	OC2 - Maintenir voir restaurer la fonctionnalité des milieux pour les chiroptères et l'avifaune rupicole (chiroptères et rapaces rupicoles = sur les blocs et parois rocheux)	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par une réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses/prairies entre eux
			OG Cavités Chiro	Préserver les cavités rupestres pour les chiroptères
			OG Fauche	Préserver les milieux par une fauche adaptée (adaptation du calendrier)
2	OC3	OC3 - Conserver les habitats forestiers d'intérêt communautaire (9340, 9150, 9180, 91E0)	OG Forêt	Gestion forestière/sylvicole adaptée (à préciser)
			OG Cours d'eau	91E0 : Gestion des cours d'eau (Maintenir l'alimentation en eau douce, éviter le drainage, incitation à la non utilisation de produits phytosanitaires)
	OC4	OC4 - Conserver les habitats aquatiques et rupicoles (rocheux) ponctuels (7220, 8210, 8310)	OG Cours d'eau	Gestion des cours d'eau (Maintenir l'alimentation en eau douce, éviter le drainage, inciter à la non utilisation de produits phytosanitaires)
			OG Cavités Chiro	Préserver les cavités rupestres pour les chiroptères
3	OC5	OC5 - Favoriser la gestion extensive et la préservation des prairies de fauche (6510)	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par la réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses/prairies entre eux
			OG Fauche	Préserver les milieux par une fauche adaptée (adaptation du calendrier)
	OC6	OC6 - Améliorer la conservation du Damier de la Succise	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par la réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses entre eux
			OG Damier Succise	Préserver les milieux favorables au Damier de la Succise par une fauche adaptée

ANIMATION REALISEE SUR LE SITE

1. PHASE D'APPROPRIATION DU DOCOB

Sans objet

2. INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MESURES DE GESTION

2.1. Plaquettes « Présentation » et « Outils de gestion »

L'année précédente, deux plaquettes distinctes avaient été conçues et validées par les membres du COPIL. En 2020, le graphisme de ces plaquettes a été repensé. Les éléments de texte quant à eux restent inchangés.

Pour mémoire, ces 2 plaquettes reprennent les informations suivantes :

- Plaquette « Présentation » sur laquelle on retrouve des éléments présentant le site, le dispositif Natura 2000, les enjeux en terme de patrimoine naturel, les problématiques de conservation des habitats et espèces ;
- Plaquette « Outils de gestion » exposant les différentes outils de contractualisation disponibles pour la mise en œuvre d'actions de gestion concrètes répondant au objectifs du DOCOB.

Les pages de garde de ces plaquettes sont présentées ci-dessous.



Figure 2 : Page de garde des plaquettes "Présentation" et "Outils de communication"

La communauté de communes Vallée de l'Homme, s'est chargée de l'impression des plaquettes (2000 exemplaires). Elles ont été diffusées aux participants des différents évènements/réunions qui ont eu lieu cette année en lien avec l'animation du site Natura 2000 : animation nature et tenu de stand dans le cadre de la fête du Grand Site de France Vallée Vézère, réunion d'information sur les MAEc notamment.

De plus, comme décidé lors du COPIL 23/01/2020, un exemplaire de chaque plaquette a été joints au courrier envoyé aux propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000 (cf. : **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Les 2 plaquettes sont présentées en annexe 1.

2.2. Flyer A5

Comme demandé aux animateurs lors du dernier COPIL, une version simplifiée des plaquettes, adaptée au numérique et à la communication sur les sites internet et les réseaux sociaux a été élaborée.

Ce flyer au format A5 présente succinctement Natura 2000, la démarche, le site des coteaux calcaires de la vallée de la Vézère (enjeux et problématique principale).

Natura 2000

Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens, désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qui s'y trouvent.
Natura 2000 a pour vocation la conservation de ce patrimoine naturel en valorisant les usages locaux qui ont contribué au maintien de cette biodiversité.

Natura 2000 Une démarche

Vous êtes propriétaire d'une parcelle au sein du périmètre ? Gestionnaire ou exploitant ? Les outils suivants sont à votre disposition :

- les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- les Contrats Natura 2000
- les Chartes Natura 2000

790 hectares
13 communes concernées
12 habitats d'intérêt européen
28 espèces d'intérêt européen

Favoriser l'ouverture des milieux

Les coteaux calcaires sont aujourd'hui soumis à la déprise agricole entraînant un embroussaillage progressif des milieux ouverts comme les pelouses sèches. Ce phénomène entraîne la disparition des espèces de faune et de flore spécifiques à ces milieux.

Un des enjeux majeurs du site Natura 2000 est de préserver ces habitats naturels en mettant en place des actions de gestion favorisant la réouverture des milieux, puis leur entretien.

Le patrimoine naturel

Les coteaux calcaires qui bordent la vallée de la Vézère sont constitués d'une mosaïque de milieux naturels parmi lesquels on retrouve des pelouses sèches, des landes à genévriers, des forêts de chênes verts....
Ces milieux reconnus comme rares au niveau européen abritent une faune et une flore remarquables comme le Lézard ocellé, l'Azuré du Serpolet ou encore la Sabline des chaumes et l'Astragale de Montpellier...

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Matthieu DUFFAU
m.duffau@cen-na.org
Tél : 05.53.81.39.57

La Chambre d'Agriculture de la Dordogne
Bernadette BOISVERT
bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr
Tél : 05.53.28.60.80

Avec le soutien financier de

Logo of the European Union, Nouvelle-Aquitaine, and Vallée de l'Homme.

Figure 3 : Flyer A5-Extrait du journal intercommunal de la CCVH

2.3. Articles dans les journaux intercommunaux

Le flyer présenté ci-dessus a été publié dans le journal d'information intercommunal de la CCVH (cf. Empreintes, n°6, 2020).



Figure 4 : Page de garde du journal d'information

2.4. Sites internet

2.4.1. Sites internet de la CCVH et de la CCTPNTH

Sur les sites internet des deux communautés de communes concernées, une page web dédiée présente le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée Vézère. Le flyer réalisé cette année est utilisé sur chacune de ces pages.

Elles sont consultables à partir des liens suivants :

- <https://www.cc-valleedelhomme.fr/environnement/site-natura-2000/>
- <https://cc-terrassonnais-thenon-hautefort.fr/fr/rb/544312/les-coteaux-calcaires-de-la-vallee-vezere>

2.4.2. Site internet dédié

Un site internet dédié est à ce jour en cours de construction. Il sera déployé après validation courant de l'année 2021. L'architecture du site prévoit la consultation des rubriques suivantes :

- Accueil : page d'accueil, actualités
- Natura 2000 : généralité sur le réseau N2000
- Le site : localisation du périmètre du site, cartographie dynamique, les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présentes
- Gestion du site : présentation des outils de gestion disponibles : MAEc, les Contrats N2000, la charte N2000
- Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de N2000
- Téléchargements : consultation et téléchargements des ressources bibliographiques
- Contactez-nous : formulaire de contact

Le site internet sera consultable à l'adresse suivante : www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr

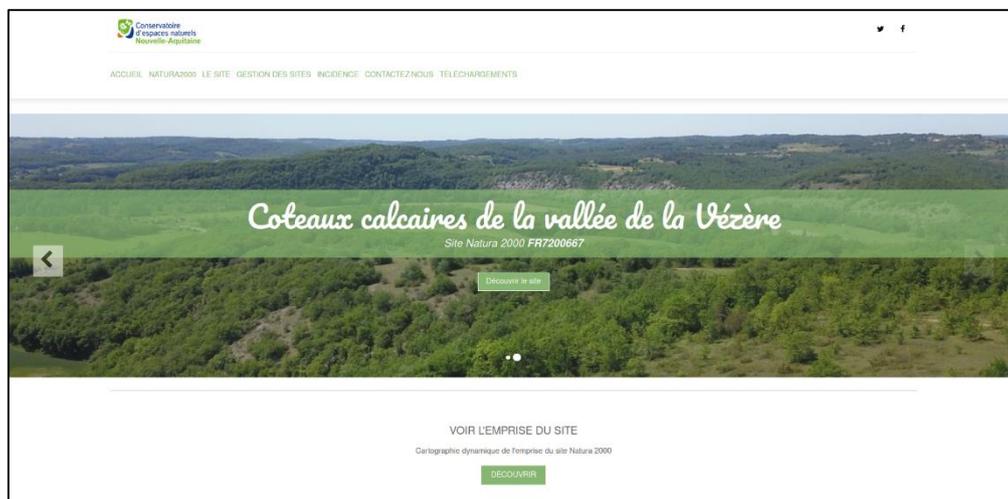


Figure 5 : Vue page d'accueil site internet

2.5. Réunions d'information

Initiés en 2019, les rencontres bilatérales entre avec les communes (maires) et les animateurs du site devaient se poursuivre cette année. Etant donné le contexte sanitaire et les élections municipales de cette année, il a été décidé de temporiser la poursuite de cette action et de reprendre si possible ces rencontres en 2021.

Pour mémoire, ces entretiens permettent d'aborder plusieurs points :

- Présentation de la démarche et du dispositif Natura 2000 ;
- Présentation des enjeux biodiversité, des outils de gestion ;
- Echanges sur les projets de la commune pouvant être en lien avec Natura 2000 ;
- Echanges sur les potentialités de contractualisation (MAEc, Contrat Natura 2000).

2.6. Animation et tenue de stand

Une animation à destination du grand public a été organisée en partenariat avec le Pôle International de la Préhistoire sur la thématique du pastoralisme au service d'un patrimoine naturel et paysager remarquable. Elle s'est déroulée sur le site de l'Escaleyrou à Aubas, le 10 octobre 2020.

Inscrite au programme de la première édition de la Fête du Grand Site de France Vallée Vézère (<https://www.pole-prehistoire.com/fr/actualites-fr/evenements/894-fete-grand-site-de-france-vallee-de-la-vezere>), cette animation s'inscrivait également au programme de la 14^{ème} édition de la « Fête de la nature » : <https://fetedelanature.com/edition-2020/l-escaleyrou-le-pastoralisme-au-service-d-un-patrimoine-naturel-et-paysager-remarquable>

Sur la matinée, en suivant un cheminement sur le site, plusieurs intervenants se sont relayés :

- Présentation du Grand site de France Vallée Vézère (Caroline FILLAIRE - Pôle Internationale de la Préhistoire)
- Lecture de paysage et de carte d'orientation au point de vue de l'Escaleyrou (Claude FREDERIQUE - Club de course d'orientation de Condat-sur-Vézère)
- Présentation de l'Association Foncière Pastorale Libre du Randal (Laure LAJOINIE représentant le Président de l'AFPL)
- Présentation du site Natura 2000 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère », les enjeux du site en termes de patrimoine naturel et la problématique de la fermeture des milieux, la gestion des espaces naturels à travers le contrat N2000 mise en œuvre sur le site (Matthieu DUFFAU – CEN Nouvelle-Aquitaine)
- Le métier d'éleveur ovins, la conduite de troupeaux, démonstration de chien de troupeaux (Echappée pastorale - Anne PARLANGE et Christophe BACOU)



Figure 6 : Intervention au niveau du point de vue de l'Escaleyrou (Aubas)

Toujours dans le cadre de la Fête du Grand Site de France Vallée Vézère, le 11 octobre 2020, l'animateur du site a tenu un stand au Pôle International de la Préhistoire. Les visiteurs présents ont pu échanger avec lui sur la démarche Natura 2000.

3. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

3.1. Projet agro-environnemental (PAE)

Dans le cadre de la programmation FEADER 2014-2020, chaque année la région Nouvelle Aquitaine lance un appel à projet pour des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques proposant des mesures agro-environnementales à mettre en œuvre sur des territoires à enjeu. Le PAEC, porté par un opérateur local, doit reposer sur un diagnostic des enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Il définit la liste des MAEC mobilisables (cahier des charges proposés sur le territoire), il liste les actions complémentaires aux MAEC à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), il précise des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

Le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère est inclus dans le PAEC Zone Pastorale de Dordogne AQ_ZPAS, dont l'opérateur est la Chambre d'agriculture 24 en partenariat avec le CEN Nouvelle Aquitaine. Les enjeux principaux découlent de la déprise agricole et de la baisse des effectifs pâturant ; ils sont les suivants :

- La fermeture des milieux qui banalise les paysages et renforce les risques d'incendie
- La perte de biodiversité, notamment sur les pelouses et landes calcaïques et les petites vallées humides.

Les mesures proposées visent en particulier à consolider les élevages herbagers extensifs et à déployer le pâturage sur des secteurs en voie de fermeture.

Un PAEC a été déposé en janvier 2020. Suite à la mise en œuvre de l'animation et à l'appropriation du DOCOB, une nouvelle mesure de retard de fauche est également proposée sur les communes où des habitats d'intérêt communautaires de « prairies maigres de fauche » ont été identifiés. La cartographie du territoire est présentée en page suivante.

Tableau II : Liste des MAEC proposées dans le PAEC AQ_ZPAS 2020

Mesures prévues en 2020			
Code (RR_TTTT_MAEC)	Intitulé complet de la mesure	Opérations mobilisées (ex : HERBE03 + COUVER06...)	Montant (€/ha)
AQ_ZPAS_SHP1	Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux - maintien	MAEC SHP Ind.	58.29
AQ_ZPAS_HE01	Milieux ouverts - maintien de l'ouverture par gestion pastorale	HERBE_09	75.44
AQ_ZPAS_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	HERBE_06 (20 j.) + HERBE_03	165.32

La mesure de retard de fauche est réservée aux prairies localisées dans la vallée de la Seignolle en commune de Valojoux et aux habitats de type « prairies maigres de fauche » (code Natura 6510) situés sur les communes de St Léon / Vézère, Tursac, Peyzac le Moustier et Limeuil.

Le PAEC 2020 n'a pas été validé en raison de l'insuffisance de crédits disponibles pour la Nouvelle Aquitaine. Aucun diagnostic et aucun contrat n'a donc pu être réalisé en 2020.

Un nouveau PAEC a été déposé en décembre 2020 pour une validation par la Commission Régionale Agro-Environnement et Climatique (CRAEC) en janvier 2021 et des contractualisations possibles au printemps 2021.

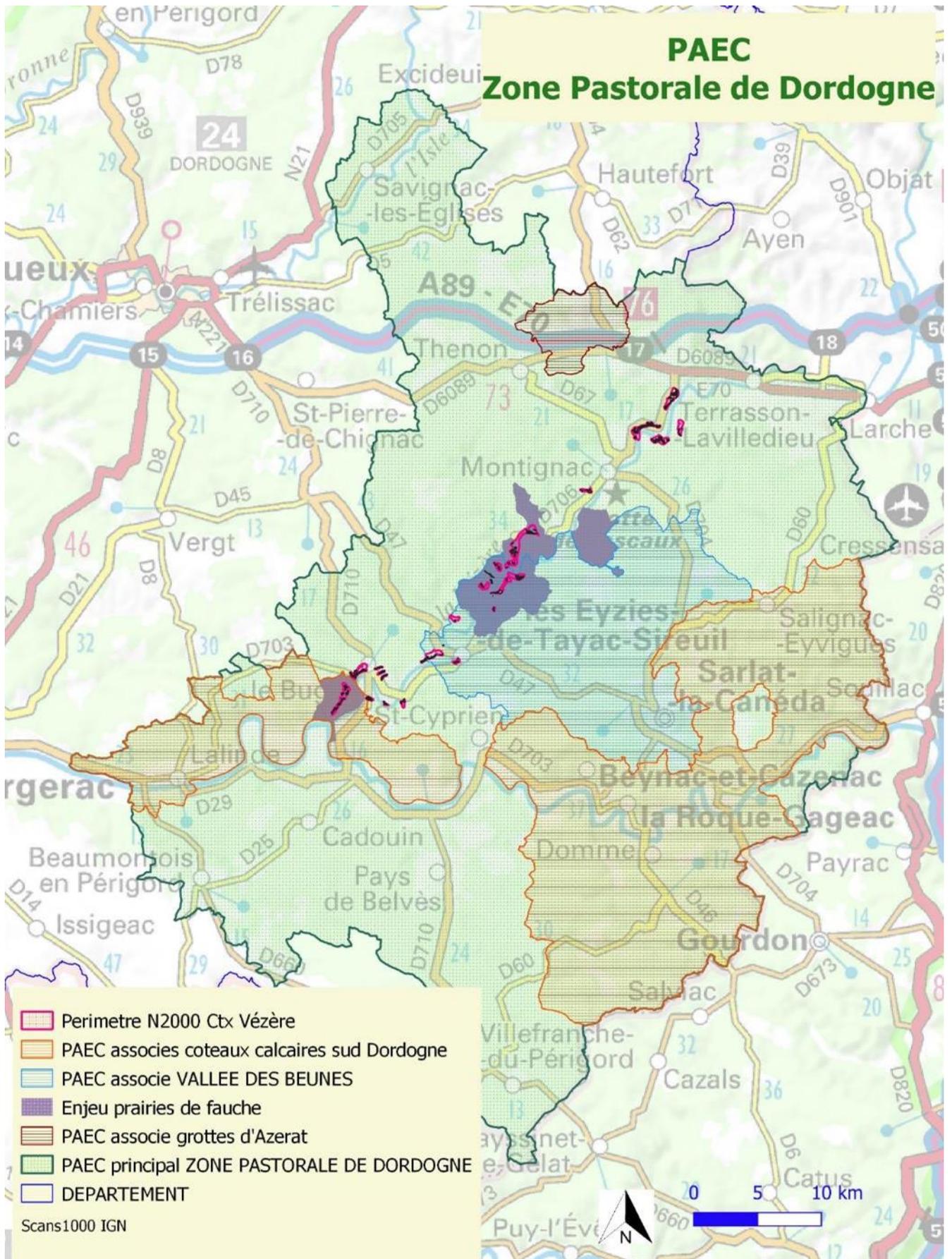


Figure 7 : Cartographie du PAEC Zone Pastorale de Dordogne

3.2. Information et communication sur les mesures de gestion agricoles

Une note d'information a été communiquée via le bulletin d'information du CrDA du Périgord Noir, le site internet de la Chambre d'agriculture et l'hebdomadaire Réussir Le Périgord, pour présenter les objectifs du PAEC et inciter les personnes intéressées à solliciter la structure animatrice. La note d'information a également été transmise aux confecteurs de dossiers PAC.

Une réunion d'information a été organisée le 31 mars 2021 sur la commune des Eyzies-de-Tayac, avec un courrier d'invitation envoyé aux agriculteurs ayant leur siège d'exploitation dans le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la Vézère.

La présentation projetée en réunion est présentée en annexe 2.

3.3. Diagnostic des parcelles & Plans de gestion pastoraux

3.3.1. Diagnostic parcellaire

3 diagnostics d'exploitation et parcellaires ont été réalisés en avril 2021 sur les communes du site Natura 2000, à savoir :

- Le Bugue,
- Les Eyzies de Tayac
- Condat / Vézère.

Le diagnostic comprend plusieurs étapes :

- Rendez-vous sur l'exploitation, descriptif des systèmes d'élevage et des assolements, visite des parcelles, diagnostic floristique des prairies, état des lieux des parcours boisés...
- Rédaction du diagnostic : synthèse des éléments et cartographie des parcelles à engager.

3.3.2. Plans de gestion pastoraux

Deux plans de gestion pastoraux ont été réalisés en complément des diagnostics, pour les parcelles engagées en gestion pastorale, en réponse au cahier des charges de la mesure.

Ils comprennent un état des lieux des parcelles engagées, un descriptif des pratiques actuelles de gestion par l'éleveur et des préconisations pour l'amélioration de la gestion pastorale.

3.4. Proposition de contrat & Aide au montage de dossier

En règle générale, les engagements MAEC ont une durée de 5 ans. Cependant, 2021 est une année de transition entre l'ancienne programmation FEADER 2013-2020 et la future programmation dont la mise en œuvre est prévue en 2023. L'Etat et l'Europe qui financent les MAEC ont décidé de prolonger le programme de MAEC en permettant l'engagement de nouveaux dossiers pour 1 an en 2021.

Les diagnostics ont donné lieu à 3 engagements, concomitamment à la demande d'aide PAC, avant le 15 mai. La structure animatrice a accompagné les confecteurs des dossiers PAC pour que l'engagement en MAEC soit conforme au diagnostic réalisé.

3.5. Bilan des surfaces engagées en 2021

Tableau III : Bilan des surfaces engagées en 2021 dans le cadre des MAEC

Commune	Territoire	SHP1 58,29	HE01 75,44	Montant
LES EYZIES DE TAYAC	AQ_ZPAS		10,80	814,75 €
CONDAT / VEZERE	AQ_ZPAS		17,25	1 301,34 €
LE BUGUE	AQ_ZPAS	99,22		5 783,53 €
	Total surface	99,22	28,05	7 084,87 €

127 ha ont été engagés sur les 3 exploitations, avec deux mesures :

- La mesure systèmes herbagers sur une exploitation d'élevage bovins extensive
- La gestion pastorale sur des îlots composés d'une mosaïque de parcours plus ou moins boisées, avec présence de landes et de pelouses sèches.

3.6. Contribution à la préparation de la future programmation 2023-2027

Un groupe de travail régional a été constitué par la région Nouvelle Aquitaine et la DRAAF, auquel l'opératrice du PAEC de la zone pastorale a été sollicitée pour participer au titre des Chambres d'agriculture. L'objectif était d'établir un bilan de la programmation 2013-2020, de définir des objectifs pour la future programmation et d'établir des propositions de mesures adaptées aux enjeux des territoires.

Cette contribution s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Réponse à un questionnaire en ligne
- Animation de réunions avec d'autres opérateurs du département : co-construction d'un bilan de la précédente programmation, sélection des mesures adaptées aux enjeux locaux et co-construction de nouvelles mesures
- Partage des résultats avec les opérateurs à l'échelon régional, amendement du projet
- Participation à 3 réunions régionales.

Les contributions ont été rassemblées dans un document régional et transmises à l'échelon national en avril 2021 pour l'élaboration du plan stratégique national qui sera adopté en 2022 par l'Union Européenne et entrera en application en 2023.

4. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS « FORESTIERS » ET « NI AGRICOLES NI FORESTIERS »

4.1. Identification des propriétaires et ayants droits

En 2019, une base de données a été formalisée (parcellaire, références cadastrales, noms et adresses des propriétaires) pour l'ensemble des parcelles incluses en totalité ou en partie dans les périmètres de site Natura 2000. Cette phase est donc sans objet.

4.2. Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits

Lors du dernier COPIL, il avait été décidé d'envoyer un courrier aux propriétaires de parcelles incluses pour tout ou partie dans le site Natura 2000 et prioritaires vis à vis des enjeux du site afin de les informer du dispositif et des possibilités s'offrant à eux.

Pour mettre en œuvre cette demande, plusieurs étapes ont été nécessaires. Elles sont décrites ci-dessous :

- Identification et sélection des parcelles abritant des habitats d'intérêt communautaire et sur lesquelles la mise en œuvre d'un contrat N2000 est envisageable (**environ 170 parcelles sélectionnées**).
- Identification des propriétaires, indivisaires, nu-propriétaire, et usufruitier pour chaque parcelle sélectionnée.
- Vérification, complétion et modification des adresses propriétaires, ayants droits si nécessaires et suppression de certaines parcelles si les propriétaires ou ayants droits sont inconnus.
- Constitution d'une base de données sous-forme d'un tableur.
- Envoi aux communes pour vérification, modifications et validation des informations contenues dans le tableau.
- Rédaction et validation du courrier type.
- Réalisation du publipostage.
- Co-signature des courriers par Le Maire et Le Président de la communauté de communes (en fonction de la localisation de la parcelle concernée).
- Envoi des courriers (**environ 120 courriers envoyés**).

Les plaquettes présentant le site Natura 2000 et les outils de gestion disponibles ont été jointes à chacun des courriers envoyés.

Le modèle de courrier type est présenté en annexe 3.

4.3. Contrat Natura 2000- AFPL le Randal

4.3.1. Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat & Aide au montage de dossier

Suite au travail mené en 2019, avait émergé un projet de contrat Natura 2000 porté par l'AFPL du Randal sur les sites de la Roche chapelane (Condat-sur-Vézère), l'Escaleyrou (Aubas) et le Cheylard (Les Farges) ; au niveau de pelouses calcaires considérées comme prioritaires pour la mise en œuvre de contrat Natura 2000 ni-agricole ni-forestier. En janvier 2020, un projet de contrat Natura 2000, avait donc été déposé auprès des services de l'Etat (DREAL et DDT).

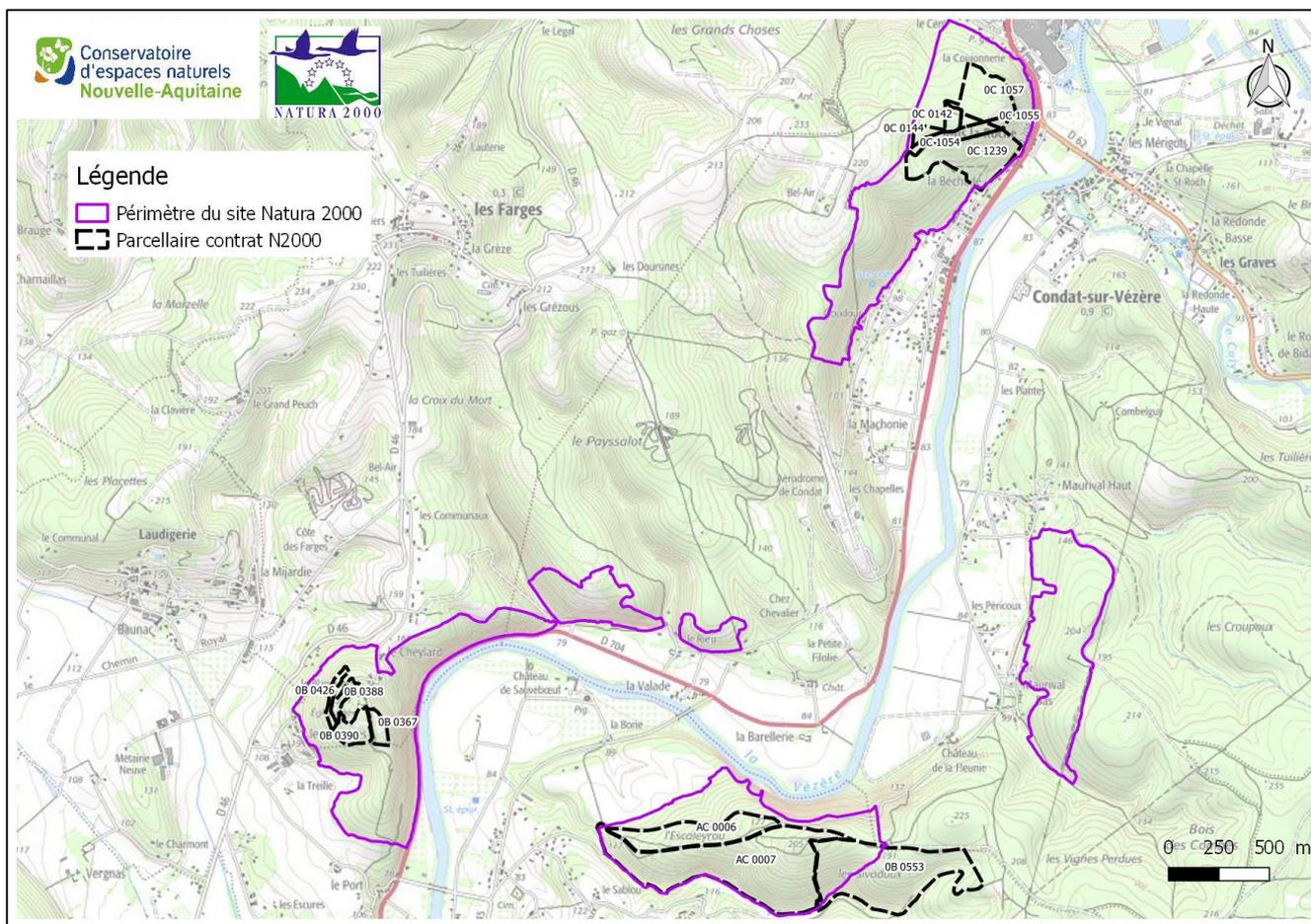
Fin février 2020, le comité de priorisation a retenu le projet de contrat. L'animateur du site a donc réalisé le diagnostic des parcelles concernées (cf. annexe 4) ainsi que le recherche de prestataire potentiel. Concomitamment, plusieurs réunions/échanges ont eu lieu entre l'AFPL et l'animateur du site afin de monter, et finaliser le contrat Natura 2000.

L'envoi du dossier final (CERFA de demande de subvention + l'ensemble des pièces justificatives) auprès des services de l'Etat a été fait fin juillet 2020.

14 parcelles sont concernées par le contrat Natura 2000 (cf. Tableau et carte ci-après). Elles appartiennent à plusieurs propriétaires privés qui sont adhérent à l'Association foncière pastorale Libre du Randal. **L'AFPL du Randal est la structure unique porteuse du contrat Natura 2000.**

Tableau IV : Liste des parcelles concernées par le contrat N2000

SITE	COMMUNE	SECTION	NUMERO	PARCELLE	SURFACE (ha)
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	142	OC_142	0,95
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	144	OC_144	0,83
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1054	OC_1054	2,18
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1055	OC_1055	0,41
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1056	OC_1056	0,45
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1057	OC_1057	5,62
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1239	OC_1239	9,03
L'escaleyrou	Aubas	OB	553	OB_553	20,09
L'escaleyrou	Aubas	AC	6	AC_6	8,12
L'escaleyrou	Aubas	AC	7	AC_7	26,68
Le cheylard	Les Farges	OB	367	OB_367	1,23
Le cheylard	Les Farges	OB	388	OB_388	1,05
Le cheylard	Les Farges	OB	390	OB_390	2,32
Le cheylard	Les Farges	OB	426	OB_426	0,90



Ce contrat prévoit une action annuelle de gestion pastorale d'entretien des milieux et une action de financement d'équipements pastoraux (filets mobiles, tonne à eau, poste photovoltaïque, bac d'abreuvement, clôture fixe). Conformément aux directives des services de l'état données en 2019, le **contrat est donc déposé pour 3 ans (contre 5 généralement) avec des interventions de pâturage prévues en 2020, 2021 ; 2022.**

En octobre 2020, les animateurs du site ont été informés par les services de l'Etat du calendrier (étapes et échéances) des contrats Natura 2000 pour l'année 2021.

- **Envoi projet de contrat N2000 à la DREAL NA / DDT24 : avant le 26/02/2021**
- **Réponse du comité de priorisation : fin 03/2021**
- **Dépôt des dossiers complets en DDT : avant le 31/05/2021**
- **Engagement des contrats avant le 31/12/2020**
- **Dernières demandes de paiement 31/01/2025**

Ces nouvelles échéances laissent la possibilité de repousser les dernières demandes de subvention jusqu'à janvier 2025. En accord avec l'AFPL, **l'animateur du site a donc déposé fin février 2021 une demande d'avenant de 2 années supplémentaires pour le financement de l'entretien par pâturage. Cela permettra de financer et pérenniser les interventions de pâturage dans le cadre du contrat en 2023 et 2024. Ainsi, ce premier contrat N2000 porté par l'AFPL du Randal sera d'une durée de 5 ans (2020-2024).**

Le projet d'avenant temporel et financier du contrat de l'AFPL le Randal (grille de notation) tel que déposé auprès des services de l'Etat est présenté en annexe 5.

4.3.2. Suivi de l'instruction des dossiers

Les missions ont été conduites conformément au cahier des charges : transmissions des pièces/éléments et échanges réguliers avec les services de l'état pendant la phase d'instruction du dossier.

4.3.3. Aide à la mise en œuvre technique des actions et Suivi technique, administratif et financier

L'année 2020 constitue la première année de mise en œuvre de ce contrat N2000.

Les premiers achats d'équipements pastoraux ont été réalisés (filets mobiles) et une première année de pâturage a été effectuée.

Des échanges préalables à la mise en œuvre du pâturage ont eu lieu avec l'AFPL du Randal et les éleveurs ovins intervenants sous forme de prestation sur les sites. Les modalités de gestion par pâturage ont été discutées (périodes, parcs, localisation, chargement...). Des échanges réguliers avec les éleveurs et l'AFPL sont maintenus tout au long de l'opération.



Figure 9 : Mise en œuvre du pâturage sur le site de l'Escaleyrou (1)



Figure 10 : Mise en œuvre du pâturage sur le site de l'Escaleyrou (2)

Les animateurs apportent également un appui technique et administratif dans le choix prestataires, sur le suivi des facturations et le suivi budgétaires. Ils complètent également les CERFA de demande de paiement.

Les missions ont été conduites conformément au cahier des charges.

5. ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

Les animateurs du site ont participé à plusieurs réunions du bureau de l'AFPL. A ces occasions, il a pu faire état des enjeux en termes de patrimoines naturels sur le site et sur les pelouses calcaires d'une manière générale, veiller à leur bonne prise en compte dans les plans de pâturage, sensibiliser les éleveurs aux bonnes pratiques liées à la conduite de leur troupeau sur ce type de milieu.

6. ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION D'INCIDENCE

Les animateurs du site ont été sollicités à 7 reprises sur les items relevant de demande de permis de construire :

- 6 propriétaires privés

Au titre de l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences, ils ont fournis les éléments nécessaires aux porteurs de projets dans la complétion du formulaire simplifié d'évaluation des incidences.

7. SYNTHÈSE, BILAN ET MISE A JOUR DU DOCOB

Le présent document constitue le bilan de l'animation du site Natura 2000 pour l'année 2020. Il s'attache à faire la synthèse du travail d'animation réalisé en 2020.

8. ORGANISATION DES REUNIONS DE COMITE DE PILOTAGE

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et en accord avec les services de l'Etat, les collectivités porteuses de l'animation et les structures animatrices ont décidé de ne pas organiser de Comité de Pilotage en début d'année 2021. Les membres du COPIL en ont été informés. Courant de l'année, si la situation le permet, le COPIL se réunira et il lui sera alors présenté à ses membres le bilan de l'animation 2020.

PERSPECTIVES ET POURSUITE DE L'ANIMATION

1. CALENDRIER PREVISIONNEL D'ANIMATION EN 2021

Tableau V : Calendrier prévisionnel d'animation 2021

	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai
Information et communication sur les mesures de gestion												
Diffusion des plaquettes												
Rencontres avec les élus												
Finalisation du site internet												
Rencontre terrain chantier Contrat N2000												
MAEC												
Information et communication sur les MAEC												
Diagnostics parcellaires et d'exploitation												
Appui administratif et technique / Suivi du dossier												
Contrat N2000 AFPL le Randal												
Mise en œuvre du contrat : Suivi de l'instruction du dossier, aide à la mise en œuvre technique des actions, suivi administratif et financier												
Proposition et montage d'un 2ème contrat N2000												
Accompagnement association foncière pastorale												
Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence - Réponses aux sollicitations												
Préparation et animation des comités de pilotage												
1 COPIL de restitution de l'animation 2020												
1 COPIL de restitution de l'animation 2021												
Rédaction du bilan d'animation annuel												

2. PRECISIONS SUR CERTAINES ACTIONS

2.1. Information et communication sur les mesures de gestion

Diffusion des flyers : Diffuser un stock de plaquettes aux communes pour mise à disposition à l'accueil des mairies.

Rencontre avec les élus : reprendre les rencontres avec les élus des communes concernées par le site N2000 (en fonction du contexte sanitaire et du temps d'animation disponible)

2.2. Mesure Agro-environnementales et climatiques :

La structure animatrice assurera un appui administratif et technique dans le suivi des dossiers.

L'année 2022 sera également une année de transition dans l'attente de la future programmation FEADER. Il est possible que les conditions d'engagement proposées en 2021 soient reconduites en 2022, auquel cas il sera nécessaire d'offrir le même accompagnement aux futurs contractants.

Durant le second semestre 2022, la structure animatrice devra rester en veille vis-à-vis de la future programmation du FEADER, afin de positionner le territoire de la zone pastorale et du site Natura 2000 pour qu'il puisse être éligible à des nouvelles mesures agro-environnementales.

2.3. Contrat Natura 2000 : AFPL le Randal

Mise en œuvre du contrat Natura 2000 :

- suivi de l'instruction du dossier
- aide à la mise en œuvre technique des actions (choix prestataire, modalités de pâturage,...)
- suivi technique, administratif et financier du dossier

2.4. Contrat Natura 2000 : Proposition et montage d'un deuxième contrat

A ce jour, les animateurs du site ne connaissent le calendrier de dépôt des nouveaux contrats.

Pour autant, cette action est une priorité de la tranche d'animation 2021. Cependant le mitage parcellaire sur le site Natura 2000 rend l'émergence d'un nouveau contrat, à une échelle cohérente, compliquée. La réussite de cette action dépendra également des retours et échanges avec les propriétaires suite aux courriers envoyés.

Notons également que les démarches de prise de contacts avec les propriétaires et de proposition de contrat avec accord des propriétaires si elles ne sont pas suivies dans des délais relativement restreints de mise en œuvre du contrat peuvent être contreproductives, les délais de mise en œuvre des actions du contrat pouvant être décourageants pour un propriétaire.

3. AMELIORATION DES CONNAISSANCES

Dans la cadre de l'appel à projet « Etudes et suivis scientifiques en site Natura 2000 » lancé en 2019 par la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Le CEN Nouvelle-Aquitaine porte un projet d'amélioration des connaissances sur les chiroptères sur plusieurs sites Natura 2000.

Les chauves-souris jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes et participent au maintien de l'équilibre des milieux naturels notamment par une régulation forte des effectifs d'insectes nocturnes. Leur présence et leur dynamique de population nous renseignent sur certaines caractéristiques écologiques de notre environnement ou sur l'incidence et l'évolution de certaines pratiques. Malgré de nombreuses actions de connaissance et de protection engagées à l'échelle nationale, les populations sont en déclin.

Durant l'été 2021, sur les communes concernées par le site Natura 2000, une recherche de colonies de chiroptères dans les sites bâtis (églises, moulins, châteaux, ouvrages d'art, mairie, école...) est prévue.

ANNEXES

Annexe 1 :

Outils de communication : Plaquettes

Annexe 2 :

Présentation projetée lors de la réunion d'information sur les MAEC

Annexe 3 :

Modèle du courrier type envoyé aux propriétaires

Annexe 4 :

Contrat N2000- AFPL le Randal - Diagnostic parcellaire

Annexe 5 :

Contrat N2000- AFPL le Randal – Projet de demande d'avenant temporel et financier

Annexe 1 :

Outils de communication : Flyers :

- Flyers « présentation »
- Flyer « outils de gestion »

Natura 2000 Une démarche volontaire

En ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000, la France a opté pour une politique contractuelle basée sur le volontariat.

Tous les acteurs locaux (résidents, porteurs de projets, collectivités...) peuvent contribuer à la préservation de ce site remarquable.

Vous êtes propriétaire d'une parcelle au sein du périmètre ? Gestionnaire ou exploitant ? Les outils suivants sont à votre disposition :

- les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- les Contrats Natura 2000
- les Chartes Natura 2000

Envie d'en savoir plus ?
Vous pouvez contacter
les animateurs du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Matthieu DUFFAU
m.duffau@cen-na.org
Tél : 05.53.81.39.57

La Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Bernadette BOISVERT
bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr
Tél : 05.53.28.60.80

Avec le soutien financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère



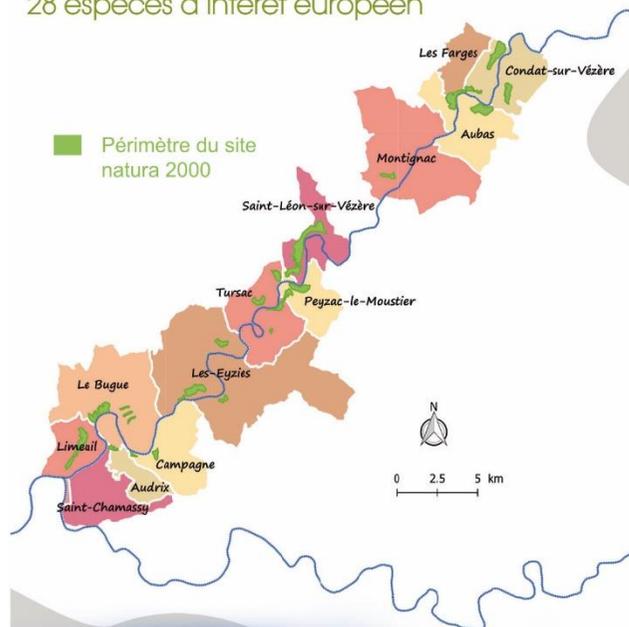
Présentation

Illustration/conception graphique : CEN Nouvelle-Aquitaine 2020. Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



Site Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

790 hectares
13 communes concernées
12 habitats d'intérêt européen
28 espèces d'intérêt européen



Lézard ocellé - © Matthieu Berroneau

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens, désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qui s'y trouvent. Natura 2000 a pour vocation la conservation de ce patrimoine naturel en valorisant les usages locaux qui ont contribué au maintien de cette biodiversité.

Grand Rhinolophe © Nolwenn Quero



Le patrimoine naturel

Les coteaux calcaires qui bordent la vallée de la Vézère sont constitués d'une mosaïque de milieux naturels parmi lesquels on retrouve **des pelouses sèches, des landes à genévriers, des forêts de chênes verts,...**

Ces milieux reconnus comme rares au niveau européen abritent une faune et une flore remarquables comme le **Lézard ocellé, l'Azuré du Serpolet ou encore la Sabline des chaumes et l'Astragale de Montpellier...**

Favoriser l'ouverture des milieux

Les coteaux calcaires sont aujourd'hui soumis à la déprise agricole entraînant un embroussaillage progressif des milieux ouverts comme les pelouses sèches. Ce phénomène entraîne la disparition des espèces de faune et de flore spécifiques à ces milieux.

Un des enjeux majeurs du site Natura 2000 est de préserver ces habitats naturels en mettant en place des actions de gestion favorisant la réouverture des milieux, puis leur entretien.

Pastoralisme et gestion d'espaces naturels

Le pastoralisme est un atout pour la gestion des milieux sensibles tels que les pelouses sèches. Les animaux pâturent et entretiennent un milieu où il est difficile de faire un entretien mécanique.

Ainsi un pâturage par des ovins lorsqu'il est adapté permet d'éviter l'enfrichement et de conserver les milieux ouverts où les enjeux de préservation de la biodiversité sont importants.



Azuré du Serpolet © Matthieu Duffau

La charte Natura 2000

Il est aussi possible de s'engager en faveur de la biodiversité par des actions simples et peu coûteuses. La charte Natura 2000 présente sous forme de recommandation et d'engagement les actions ou pratiques favorables aux espèces et habitats naturels présents localement. L'adhésion à la charte marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité.

Pour qui ? : Collectivités / Particuliers /
Agriculteurs / Sylviculteurs / Associations
Durée d'engagement : 5 ans

L'animation du site Natura 2000

Les missions des animateurs du site Natura 2000 sont notamment de :

- informer, communiquer et expliciter la démarche Natura 2000
- faire émerger des actions concrètes de gestion ou de restauration des milieux naturels et accompagner leur réalisation
- assister les porteurs de projets dans leur évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- faire connaître localement les enjeux de biodiversité en sensibilisant le public aux richesses du site

Envie d'en savoir plus ?
Vous pouvez contacter
les animateurs du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Matthieu DUFFAU
m.duffau@cen-na.org
Tél : 05.53.81.39.57

La Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Bernadette BOISVERT
bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr
Tél : 05.53.28.60.80

Avec le soutien financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Natura 2000
Coteaux calcaires
de la vallée de la
Vézère



Outils de gestion

Illustration/conception graphique : CEN Nouvelle-Aquitaine 2020. Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

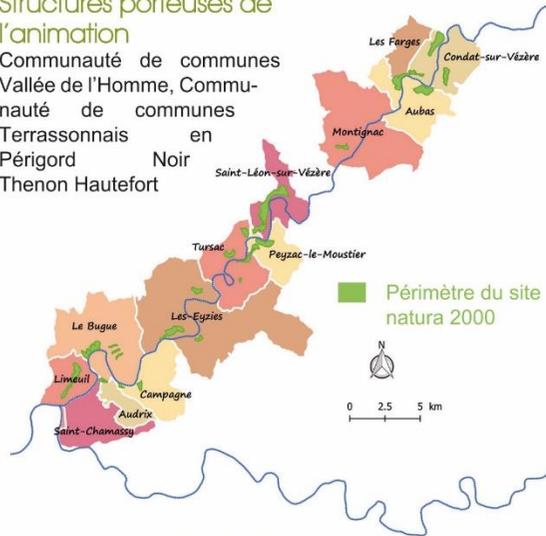


Le site en Bref

Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

Structures porteuses de l'animation

Communauté de communes Vallée de l'Homme, Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir
Thenon Hautefort



Opérateurs de l'animation

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Superficie

790 hectares

La présence des milieux ouverts et semi-ouverts de pelouses sèches, landes à genévriers, ... est dépendante de l'existence d'usages et d'activités agricoles extensives traditionnelles. Depuis plusieurs décennies, la déprise agricole sur ces milieux provoque un enrichissement des habitats, une homogénéisation des paysages et une perte de biodiversité associée.

Natura 2000 apporte les outils nécessaires aux acteurs du territoire pour conserver au mieux ces espaces patrimoniaux.

Natura 2000, comment ça marche ?

Les outils développés en France ont pour objectifs de préserver les milieux naturels et les espèces les plus rares à l'échelle européenne. Ils sont mis en place sur la base du volontariat. En fonction du statut du propriétaire et la nature du foncier engagé, les outils diffèrent.

Les mesures agro-environnementales

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont des contrats agricoles qui visent à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant agricole volontaire. Elles sont rémunérées sur la base d'un surcoût / manque à gagner par rapport à la pratique traditionnellement mise en œuvre.

Pour qui ? : Agriculteurs

Durée d'engagement : 5 ans

Nature du foncier : surface inscrite à la PAC (SAU)

Exemple de MAEC

- Retard de fauche sur prairies
- Conversion de terres arables en prairies
- Maintien de l'ouverture par gestion pastorale
- ...

Les contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 ont pour objectif de restaurer ou entretenir les milieux naturels reconnus d'intérêt communautaire. Ils sont passés entre l'Etat (Préfet) et le propriétaire volontaire d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000. Le signataire s'engage à respecter un cahier des charges en contrepartie d'une subvention de l'État et de l'Europe.

Pour qui ? : Propriétaire ou ayant droit, public ou privé

Durée d'engagement : 5 ans

Nature du foncier : toute surface, hors SAU

Exemples de contrats Natura 2000

Ces contrats permettent de réaliser des travaux de restauration ou de gestion écologique dans une logique non productive.

- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts
- Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents
- ...



Annexe 2 :

Présentation projetée lors de la réunion d'information sur les MAEC

MAEC systèmes herbagers et pastoraux

Eligibilité du demandeur

- Au moins 50% des surfaces de l'exploitation sont incluses dans le territoire du PAEC (alors, toutes les surfaces en prairies et pâturages permanents sont potentiellement éligibles)
- Existence d'une activité d'élevage d'herbivores avec au moins 10 UGB (ou 5 UGB dans le cas des élevages exclusivement petits ruminants)
- Non cumulable avec MAEC CAB ou MAB

MAEC systèmes herbagers et pastoraux

Les engagements :

Sur l'ensemble de l'exploitation :

- 1 - Respect annuel d'une part de surface en herbe (correspondant aux prairies temporaires ainsi qu'aux prairies et pâturages permanents) dans la SAU de 70 % minimum.
- 2 - Respect annuel d'un taux minimal de SC (surfaces cibles) engagées dans la surface en herbe de l'exploitation, de 50% minimum
- 3 - Respect d'un taux de chargement moyen annuel à l'exploitation de 1,4 UGB/ha maximum.

MAEC systèmes herbagers et pastoraux

Les engagements :

Sur l'ensemble des prairies et pâturages permanents de l'exploitation :

- 1 - Maintien de l'ensemble de ces surfaces pendant 5 ans ; Labour ou travaux lourds interdits, renouvellement par travail superficiel du sol autorisé.
- 2 - Absence de traitement phytosanitaire sauf traitement localisé visant à lutter contre les plantes envahissantes (pas de traitement continu sous clôtures)
- 3 - Utilisation annuelle minimale par pâturage ou fauche
- 4 - Enregistrement des interventions : dates de fauches ou broyage, matériel, dates de pâturage et nombre d'animaux, fertilisation des surfaces

MAEC systèmes herbagers et pastoraux

Les engagements :

Sur l'ensemble des surfaces cibles (SC) localisées au sein des prairies et pâturages permanents de l'exploitation, Respect d'indicateurs de résultats :

- 1 - Pour les prairies permanentes, indicateurs de résultat fondés sur une diversité floristique : présence d'un minimum 4 plantes indicatrices dans chaque tiers de parcelle sur les 20 catégories de la liste locale.
- 2 - Pour les surfaces pastorales (pelouses, landes, bois) indicateurs de résultats fondés sur :
 - l'accessibilité du milieu,
 - sa valorisation par les animaux
 - l'absence de sous-pâturage ou de surpâturage

MAEC gestion pastorale



Cumulable avec la MAEC SHP

Objectif :

Maintien des mosaïques de milieux par la mise en place d'une gestion pastorale extensive.

Cette mesure vise des entités supérieures à 3ha, alternance de prairies et pâturages permanents, landes et parcours boisés

MAEC gestion pastorale



Les engagements :

- Non retournement des surfaces engagées
- Enregistrement de l'ensemble des interventions (type, localisation, date, outils, dates entrées et sorties de parcelles, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes,...)
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés (réalisé avec un matériel portatif manuel, et ciblé sur la plante à détruire) visant à lutter contre les chardons, les rumex et les plantes envahissantes.
- Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale sur les parcelles engagées : diagnostic et préconisations de pâturage (période, chargement, fréquence...)

DPB - MAEC SHP : ce qui est éligible



Cas des surfaces boisées et/ou embroussaillées pâturées

- ➔ Si présence d'une strate herbacée ou strate ligneuse consommables : admissibilité pouvant varier entre 35 et 80% selon le degré d'embroussaillage du milieu
- ➔ Traces de prélèvement sur la ressource (rejets, jeunes pousses, feuilles consommables des branches basses ou des autres ligneux consommables)
- ➔ Traces de passage et de circulation (laine, poils, déjection)

Gestion des prairies par retard de fauche et absence de fertilisation

Objectif :

Permettre aux espèces inféodées aux surfaces en herbe d'accomplir leurs cycles reproductifs

- floraison fructification
- nidification pour les oiseaux

Et conserver un cortège floristique diversifié (absence de fertilisation)

Territoires visés :

- Territoires de chasse des chauves-souris
- Prairies à forte valeur patrimoniale (Ctx secs ou fond de vallée humides)



Gestion des prairies par retard de fauche et absence de fertilisation



Les engagements :

- Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)
- Non retournement des surfaces engagées
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés
- Interdiction de pâturage par déprimage, chargement moyen maxi à la parcelle 1,4 UGB/ha
- Enregistrement de l'ensemble des interventions sur les surfaces engagées, date, outils, dates entrées et sorties de parcelles, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes,...)

Autres MAEC en vallées des Beunes



Conversion de terres arables en prairies et absence de fertilisation

- Mesure non reconductible
- Ouverte pour des nouvelles parcelles sur 5 ans
- En fonds de vallées
- Implantation du couverts avant le 15 mai
- Pas de couvert 100% légumineuse
- Non retournement des surfaces engagées
- Enregistrement de l'ensemble des interventions sur les surfaces engagées
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés

Montant annuel / ha : 399,69 € /ha /an

Modalités d'engagement 2021



Réengagement possible pour des parcelles engagées pendant 5 ans en 2015 ou 2016

Durée de l'engagement **1 an**

Possible de ne reconduire qu'une partie des engagements.

Si vous n'engagez pas de nouvelles parcelles, il n'y a pas besoin de refaire un diagnostic.

Seules les mesures concernant la conversion de terres en prairies ne sont pas réengageables sur les mêmes parcelles – AQ_BEUN_HE08 – AQ_CCSD_HE08

Pour les mesures liées à une **obligation de plan de gestion** - HE01 (gestion pastorale) ou dans les Beunes Ri01 (entretien des ripisylves) et Fo01 (entretien des fossés), le **plan de gestion doit être actualisé l'année du réengagement**. *Contactez B Boisvert*

Modalités d'engagement 2021



Pour la mesure système **SHP1**,

→ **vérifier que les critères d'éligibilité de l'exploitation sont toujours bons** (taux de spécialisation herbe >70%, chargement <1.4 UGB / ha et maintien de 50% des prairies en cibles).

→ **Ne pas oublier pas de cocher les surfaces cibles dans Télépac**.

Modalités d'engagement 2021



Résumé des principales mesures :

Milieu éligible	Mesures proposées	Montant /ha /an	Durée de contractualisation
Pour tout le territoire Zone pastorale - AQ_ZPAS			
Prairies ou pâturages permanents (PPH, PRL, landes et bois pâturés)	Mesure systèmes herbagers et pastoraux individuelle	58,29 €	1 AN Reconstitution de contrats achevés en 2015 ou 2016 ou nouveaux contrats
	Maintien de l'ouverture par gestion pastorale	75,44 €	
Pour les communes des sites Natura 2000 "Vallées des Beunes" "Coteaux calcaires de Daglan - Vallée du Céou" et "Grottes d'Azerat"			
Prairies ou pâturages permanents (PPH, PRL)	Gestion des prairies par retard de fauche (20 à 40 j) avec absence de fertilisation	165,32 €	1 AN Reconstitution de contrats achevés en 2015 ou 2016 ou nouveaux contrats
		267,32 €	
Terres arables et PT ou jachère < 2 ans	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation	399,69 €	5 ans Nouveaux contrats

Diagnostic d'exploitation à réaliser : contact B Boisvert

Annexe 3 :

Modèle du courrier type envoyé aux propriétaires

«MAIRIE_ADRESSE»

«DENOMINATION_COURTE»

«NOM_USAGE»

«PRENOM»

«ADRESSE»

«CODE_POSTAL_ET_VILLE»

Le 17 mars 2021

Objet : Site Natura 2000 « Coteaux calcaires de la vallée Vézère »

«DENOMINATION_LONGUE»,

Le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée Vézère couvre une superficie de 790 ha répartis en plusieurs secteurs tout le long de la vallée entre les communes des Farges à l'amont et Saint-Chamassy à l'aval.

Ces coteaux calcaires sont constitués de milieux naturels parmi lesquels on retrouve des pelouses sèches, des landes à genévriers, des boisements de chênes verts,... Ils sont reconnus comme menacés au niveau européen et abritent un patrimoine naturel rare (flore et faune).

Par la présente, je souhaitais vous informer que vous êtes propriétaire sur la commune, d'une ou plusieurs parcelles, située(s) pour tout ou partie au sein du périmètre du site Natura 2000, et dont les références cadastrales sont les suivantes : «**REFERENCE_CADASTRALE**».

J'accompagne ce courrier de deux plaquettes de présentations du site Natura 2000. Elles vous apporteront des informations sur la localisation du site, les objectifs poursuivis en termes de préservation du patrimoine naturel et les actions envisageables. Pour rappel, le dispositif Natura 2000 repose sur une démarche volontaire et non obligatoire de la part des propriétaires.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur ces sujets, je me permets de vous indiquer les coordonnées téléphoniques et mail de l'animateur du site Natura 2000 :

Matthieu DUFFAU

Ligne directe : 05.53.80.93.91

Mail : m.duffau@cen-na.org

Vous souhaitant une bonne réception de ces éléments, je vous prie d'agréer, «DENOMINATION_LONGUE», l'expression de mes salutations distinguées.

«MAIRE»

«CDC»

Annexe 4 :

Contrat N2000- AFPL le Randal - Diagnostic parcellaire



Site Natura 2000 « Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère » (FR7200667)

Restauration et entretien d'Habitats d'intérêt communautaire
et installation d'équipements pastoraux

Diagnostic parcellaire

–
Contrat Natura 2000



Table des matières

I. Présentation du site Natura 2000 et des enjeux	3
1. Le site Natura 2000	3
2. Les enjeux identifiés sur le site	3
a. Enjeux écologiques	3
b. Enjeux socio-économique en lien avec la préservation du site Natura 2000	3
c. Enjeux d'identité du site	3
II. Présentation générale du secteur concerné par le contrat N2000	4
1. Localisation et relevé parcellaire	4
2. Localisation des parcelles et occupation du sol	4
III. Diagnostic des parcelles	6
1. Habitats d'intérêt communautaire (HIC)	6
a. Liste et superficie des HIC identifiés	6
b. Description des HIC	6
c. Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire	7
2. Espèces patrimoniales et/ou protégées sur le secteur	11
a. Précisions concernant le Lézard ocellé	11
IV. Objectifs du contrat	12
1. Menaces identifiées	12
2. Objectifs de restauration et de conservation	12
3. Adéquation du projet avec les objectifs du DOCOB	12
V. Présentation des interventions prévues dans le cadre du contrat N2000	13
1. Volet 1 : Entretien par pâturage	13
2. Volet 2 : Achat et installation d'équipements pastoraux	17
a. Création d'un parc en clôture fixe sur le site de l'Escaleyrou	17
b. Achat d'équipements pastoraux	19
VI. Planification des interventions	20
VII. Coûts des interventions	21
VIII. Annexes	22

I. Présentation du site Natura 2000 et des enjeux

1. Le site Natura 2000

Le site Natura 2000 a été intégré au réseau Natura 2000 en raison de la présence de coteaux calcaires sur lesquels se répartissent une mosaïque de milieux naturels ouverts et semi-ouverts caractéristiques du secteur.

Parmi ces milieux naturels, on retrouve les pelouses sèches, les landes à genévriers, les boisements de chêne verts,...

Ces milieux reconnus comme rares au niveau européen abritent une faune et une flore remarquables comme le Léopard ocellé, l'Azuré du Serpolet, la Sabline des chaumes et bien d'autres encore.

Autrefois entretenus par les animaux, notamment des petits troupeaux d'ovins et de caprins, les coteaux calcaires sont aujourd'hui soumis à la déprise agricole. La disparition des pratiques agricoles extensives sur ces espaces entraîne un embroussaillage et un boisement progressif (dynamique de fermeture) des milieux ouverts comme les pelouses sèches. Ce phénomène entraîne la disparition des espèces de faune et de flore spécifiques à ces milieux.

2. Les enjeux identifiés sur le site

La réalisation du Document d'Objectifs (DOCOB) a permis d'identifier plusieurs enjeux sur le site.

a. Enjeux écologiques

Il s'agit d'un vaste archipel de coteaux secs, avec un intérêt archéologique fort, présentant des similitudes avec certains milieux méditerranéens. Il présente des zones d'alimentation pour des chiroptères d'intérêt européen. Sa vulnérabilité est liée à une régression des espaces ouverts par enrichissement ou boisement.

Les principaux milieux sont des forêts caducifoliées, des forêts sempervirentes non résineuses et des forêts de résineux, des éboulis rocheux, des pelouses sèches, des landes et broussailles.

Douze habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés sur le périmètre d'étude. Ils occupent 20% de la superficie du site.

La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire sont occupées par des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaires (Festuco-Brometalia). Elles occupent environ 14 % du périmètre du site et 69 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les pelouses sèches représentent l'enjeu principal du site, sans pour autant négliger les milieux d'une grande valeur patrimoniale et dont la présence est ponctuelle, généralement disséminés au sein des complexes pelousaires.

b. Enjeux socio-économique en lien avec la préservation du site Natura 2000

- ✓ Le maintien de l'agriculture, de ses pratiques et de ses filières traditionnelles respectueuses du patrimoine ; le développement de nouvelles pratiques (biologique de qualité,...).
- ✓ Une gestion forestière économiquement viable et durable.
- ✓ Le développement d'un tourisme de nature raisonné et d'un tourisme culturel durable.
- ✓ Un développement local, un urbanisme et un aménagement raisonnés durables en lien avec une démographie équilibrée.

c. Enjeux d'identité du site

- ✓ La « reconnaissance » du site pour faciliter l'adhésion des acteurs à sa préservation.
- ✓ Une sensibilisation à l'intérêt de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

II. Présentation générale du secteur concerné par le contrat N2000

1. Localisation et relevé parcellaire

Réparties sur 3 communes (Aubas, Condat-sur-Vézère, Les Farges), les parcelles concernées par le contrat Natura 2000 forment 3 sites distincts :

- L'Escaleyrou,
- La Roche Chapelane
- Le Cheylard

14 parcelles sont concernées par les contrats Natura 2000 (cf. Tableau ci-dessous). Elles appartiennent à plusieurs propriétaires privés qui sont adhérent à l'Association foncière pastorale Libre du Randal (AFPL le Randal). **L'AFPL du Randal est la structure unique porteuse du contrat Natura 2000.**

Tableau 1: Parcelles cadastrales concernées

SITE	COMMUNE	SECTION	NUMERO	PARCELLE	SURFACE (ha)
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	142	OC_142	0,95
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	144	OC_144	0,83
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1054	OC_1054	2,18
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1055	OC_1055	0,41
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1056	OC_1056	0,45
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1057	OC_1057	5,62
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1239	OC_1239	9,03
L'escaleyrou	Aubas	OB	553	OB_553	20,09
L'escaleyrou	Aubas	AC	6	AC_6	8,12
L'escaleyrou	Aubas	AC	7	AC_7	26,68
Le cheylard	Les Farges	OB	367	OB_367	1,23
Le cheylard	Les Farges	OB	388	OB_388	1,05
Le cheylard	Les Farges	OB	390	OB_390	2,32
Le cheylard	Les Farges	OB	426	OB_426	0,90
Superficie totale					79,86

2. Localisation des parcelles et occupation du sol

La cartographie des parcelles est présentée en page suivante.

En termes d'occupation du sol, on retrouve une mosaïque de milieux où alternent, en fonction de la topographie et de l'épaisseur du sol, de l'exposition et du stade d'évolution naturelle, de nombreuses formations végétales. Ainsi, ce site est constitué des milieux caractérisant les coteaux calcaires, alternant formations, de pelouses sèches, landes, fourrés et bois thermophiles. La richesse des cortèges floristiques et faunistiques reflète cette diversité d'habitats et révèle la présence de nombreuses espèces à caractère remarquable de par leur statut ou leur niveau de rareté.

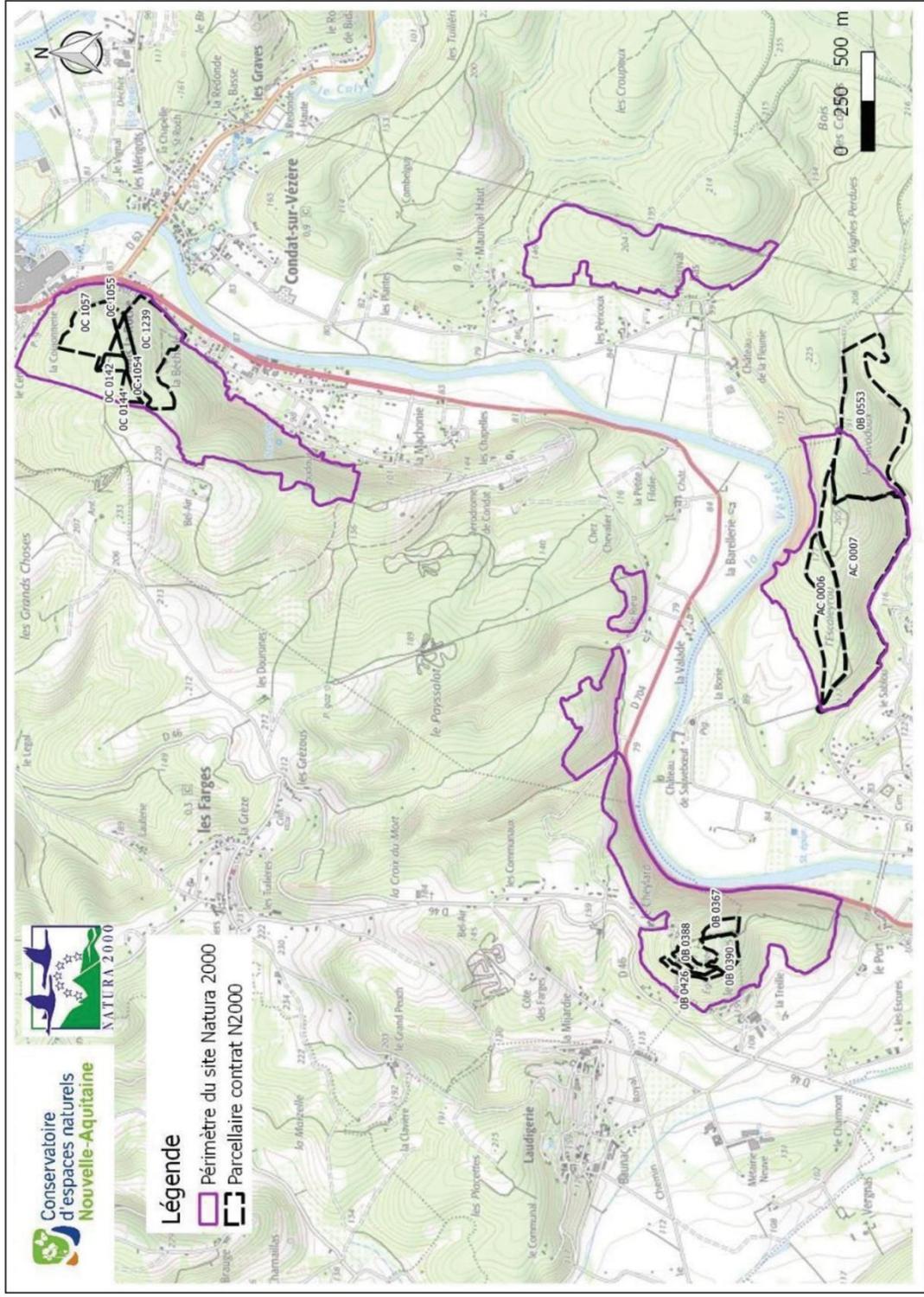


Figure 1: Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000

Diagnostic parcellaire – Contrat Natura 2000 - Site FR7200667 « Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère »

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, juin 2020

III. Diagnostic des parcelles

Les coteaux calcaires sur lesquels sont situées les parcelles du projet constituent une des entités les plus emblématiques du site Natura 2000 avec la présence :

- de mosaïques d'habitats naturels typiques de ces milieux ;
- d'une diversité d'habitat naturel d'intérêt communautaire (pelouses sèches, dalles calcaires, boisements de chênes verts) ;
- d'une faune et d'une flore diversifiées dont de nombreuses espèces sont protégées et/ou patrimoniales ;
- d'un paysage typique du secteur.

1. Habitats d'intérêt communautaire (HIC)

a. Liste et superficie des HIC identifiés

Les habitats reconnus d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats, Faune ; Flore », sont des milieux naturels considérés comme étant « en danger de disparition de leur aire de répartition naturelle » ou ayant « une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte » ou encore constituant « un exemple remarquable de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques » (source : CEE, 1992).

3 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés sur la zone. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Liste et superficie des HIC identifiés

Intitulé habitat EUR27	Déclinaison en habitat élémentaire	Superficie (ha)
6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	6110-1* Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes	0,03
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	6210-12 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables	23,41
	6210-26 Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles	
	Habitat élémentaire non précisé	
9340 - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	Habitat élémentaire non précisé	3,60
	Total général	27,03

b. Description des HIC

Sur la zone ces habitats de dalles, pelouses, chênaies-vertes se retrouvent imbriqués en mosaïque avec d'autres végétations (fourrés, chênaies pubescentes) qui participent à la diversité du site mais qui ne sont pas considérées comme d'intérêt communautaire.

➤ *Les pelouses calcaires (6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires)*

Pelouses calcaires sèches et semi-sèches du *Festuco-Brometea* comprenant des formations très sèches du *Xerobromion* et des formations méso-xérophiles du *Mesobromion*.

Sur les parcelles concernées par le contrat Natura 2000, plusieurs types de pelouses sont recensés :

- Des pelouses secondaires du *mésobromion* à dominance d'hémicryptophytes installées en conditions mésophiles à mésoxérophiles.
 - 6210-12 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables
Il s'agit de pelouses fermées dont la physionomie est marquée par l'abondance du *Bromopsis erecta* et pour les formes ourliées du *Brachypodium rupestre*. D'autres espèces du *Brometalia* sont également bien représentées avec notamment *Hippocrepis comosa* et *Carex flacca*.
- Des pelouses subatlantiques du *xérobromion* sur sols superficiels, souvent en situation de forte pente, dominées par des graminées pérennes et pour certaines riches en chaméphytes. Elles sont caractérisées par la présence d'un cortège floristique d'affinité méditerranéenne marquée formant au niveau des coteaux de la Vézère deux associations :
 - 6210-26 Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles
Il s'agit d'une association se développant sur les calcaires durs du Jurassique. Elle se caractérise par la présence d'*Anthyllis vulneraria*, *Trinia glauca*, *Sideritis hyssopifolia subsp. guillonii* et *Ranunculus gramineus*. Elles sont accompagnées d'un cortège d'espèces issues du *Xerobromion* avec *Koeleria vallesiana*, *Inula montana*, *Helianthemum apenninum*, *Euphorbia seguieriana*, ...

D'après le DOCOB, l'enjeu local de conservation de cet habitat est défini comme « majeur ».

➤ *Les chênaies vertes (9340 - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia)*

Développé à l'étage collinéen, ces forêts sempervirentes s'établissent sur sols calcaires superficiels, en situations thermophiles accentuées. La strate arborescente est dominée par le Chêne vert (*Quercus ilex*), généralement accompagné du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*). Ce recouvrement par une espèce au feuillage dense et persistant induit un fort ombrage défavorable aux espèces de lumière mais bénéfique pour les espèces d'ombre telles le Lierre ou le Fragon.

D'après le DOCOB, l'enjeu local de conservation de cet habitat est défini comme « fort ».

➤ *Les dalles calcaires (6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi)*

Les communautés de dalles calcaires sont des végétations xéro-thermophiles ouvertes sur sols superficiels calcaires dominées par les espèces crassuléscentes de l'*Alyso alyssoidis – Sedion albi*.

Sur le site, il correspond à l'habitat élémentaire : 6110-1 Pelouses pionnières des dalles calcaires planitaires et collinéennes.

Ce type de communauté a été observé de manière ponctuelle au niveau de quelques rochers. Elles se présentent sous la forme de pelouses rases peu recouvrantes et dominées par l'Orpin blanc (*Sedum album*), accompagné de quelques espèces annuelles comme *Catapodium rigidum* ou *Bromus hordeaceus*.

D'après le DOCOB, l'enjeu local de conservation de cet habitat est défini comme « moyen ».

c. Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire

Les cartographies des habitats d'intérêt communautaire (HIC) par site sont présentées en page suivante.

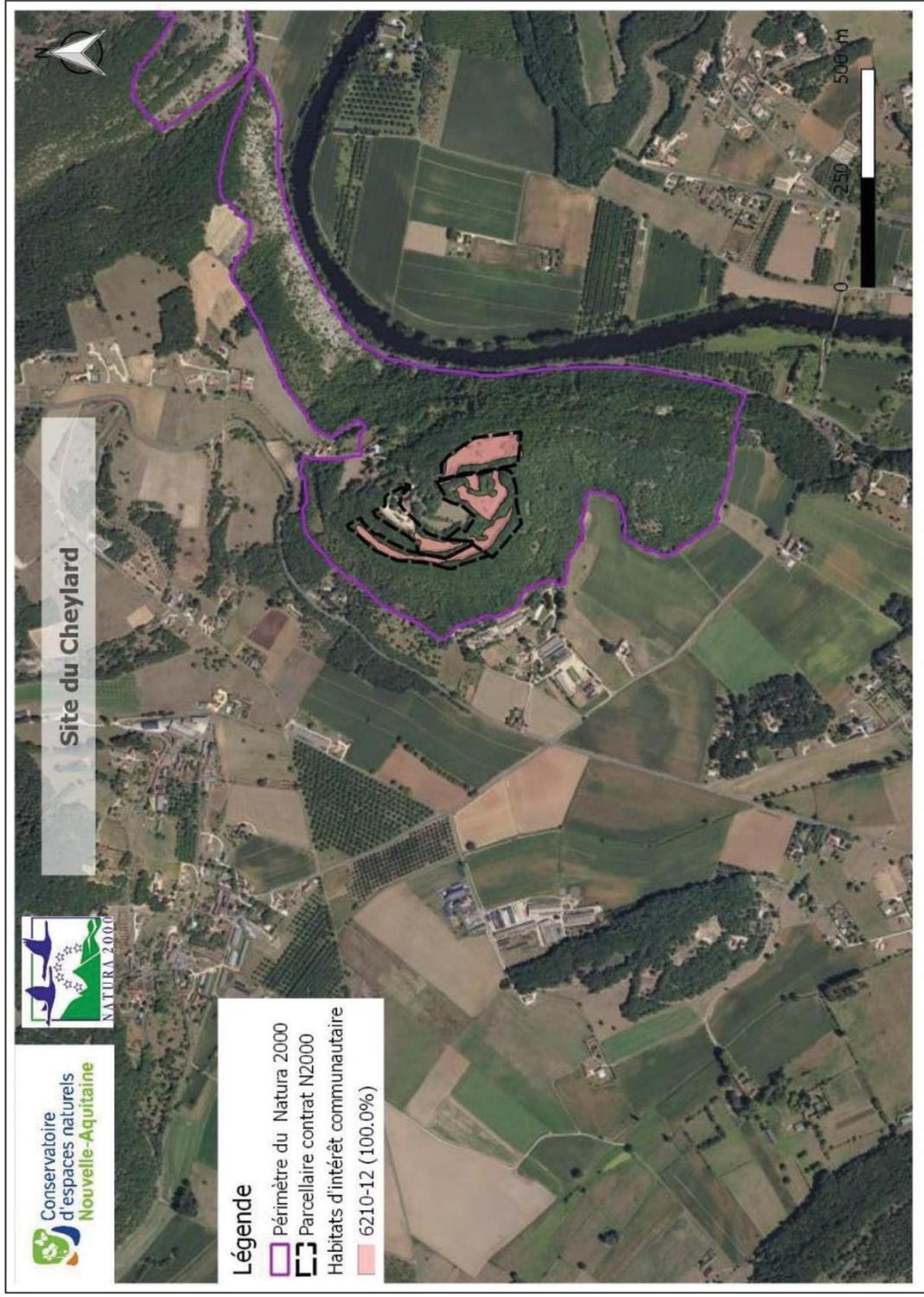


Figure 3 : Cartographie des HIC sur le site du Cheylard
 Diagnostic parcellaire – Contrat Natura 2000 - Site FR7200667 « Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère »
 Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, juin 2020

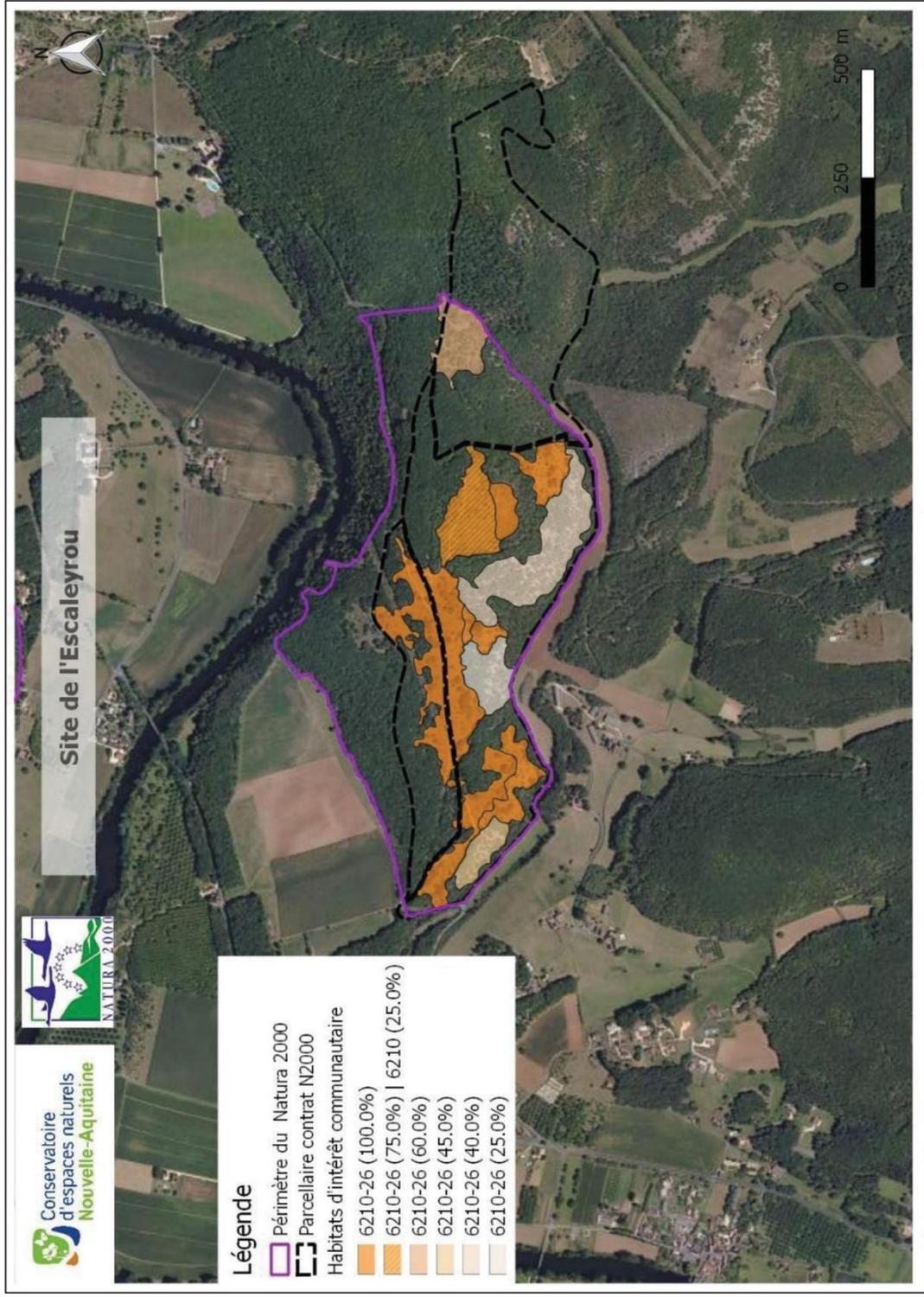


Figure 4 : Cartographie des HIC sur le site de l'Escaleyrou
 Diagnostic parcellaire – Contrat Natura 2000 - Site FR7200667 « Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère »
 Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, juin 2020

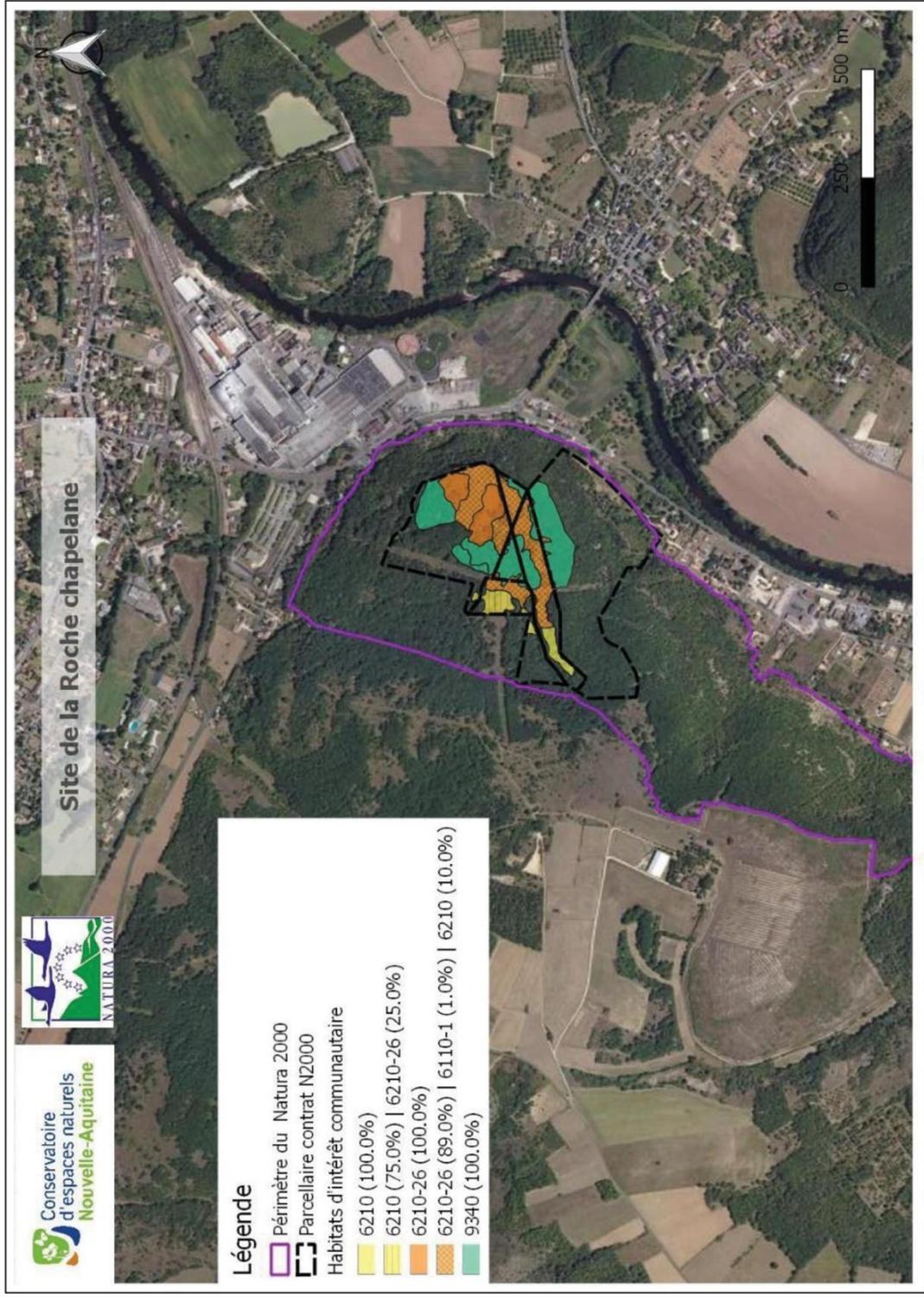


Figure 5 : Cartographie des HIC sur le site de la Roche chapelane
 Diagnostic parcellaire – Contrat Natura 2000 - Site FR7200667 « Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère »
 Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, Juin 2020

2. Espèces patrimoniales et/ou protégées sur le secteur

Bien que loin d'être exhaustif, le tableau ci-dessous met en évidence l'intérêt du site vis-à-vis de la présence d'espèces patrimoniales dont certaines sont protégées au niveau national, régional et départemental.

Tableau 3 : Liste et statut de quelques espèces faunistiques et floristiques protégées ou d'intérêt patrimonial sur le secteur

Nom scientifique	Outils réglementaires et Liste rouge régionale			
	PN	PR	PD24	LRR A
<i>Arenaria controversa</i> Boiss., 1840	Article 1			NT
<i>Spiraea hypericifolia</i> subsp. <i>obovata</i> (Waldst. & Kit. ex Willd.) H. Huber, 1964		Article 1		NT
<i>Iberis amara</i> L., 1753		Article 1		LC
<i>Euphorbia seguieriana</i> Neck., 1770		Article 1		LC
<i>Lactuca perennis</i> L., 1753		Article 1		LC
<i>Ranunculus paludosus</i> Poir., 1789		Article 1		NT
<i>Hypericum montanum</i> L., 1755		Article 1		LC
<i>Astragalus monspessulanus</i> L., 1753			Article 2	LC
<i>Carex humilis</i> Leyss., 1758			Article 2	LC
<i>Sideritis hyssopifolia</i> subsp. <i>guillonii</i> (Timb.-Lagr.) Nyman, 1890				NT
<i>Trinia glauca</i> (L.) Dumort., 1827				VU
<i>Ranunculus gramineus</i> L., 1753				NT

Nom scientifique	Outils réglementaires et Liste rouge régionale			
	PN	DO	DH	LRR A
<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)	Article 2			EN
<i>Phengaris arion</i> (Linnaeus, 1758)	Article 2		Annexe IV	NT
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Article 3	Annexe 1		-

PN: Protection Nationale

PR: Protection Régionale

PD: Protection Départementale

DO: Directive oiseaux

DH: Directive Habitats

LRR A: Liste Rouge Régionale Aquitaine (EX: éteint, EW: éteint à l'état sauvage, CR: en danger critique, EN: en danger, Vu: vulnérable, NT: quasi menacée, LT: préoccupation mineure, NA: non applicable, NE: non évaluée)

a. Précisions concernant le Lézard ocellé

Le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) est le plus grand lézard d'Europe. Il fait l'objet d'un Programme Aquitain de Conservation piloté par l'association Cistude-Nature.

Dans les terres, le Lézard ocellé occupe des milieux ouverts, de préférence avec une végétation rase ou nulle. Ces milieux sont donc les pelouses rases, les landes sèches, les bois clairs, les zones d'affleurement de roches ou de terres, que l'on retrouve généralement sur terrain calcaire et pentu. Le Lézard ocellé aime les structures complexes, avec arbres, cailloux, buissons, au contraire des zones cultivées. Comme pour le milieu dunaire, la présence du Lézard ocellé semble dépendante de la disponibilité en caches. Celles-ci peuvent être des buissons, des terriers de rongeurs, des souches, ou encore des tas de bois morts entreposés sur ces coteaux.

La mise en œuvre d'opérations de gestion sur les habitats d'intérêt communautaire devra prendre en compte la présence de l'espèce sur le site.

IV. Objectifs du contrat

1. Menaces identifiées

L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire est menacé par la fermeture des habitats ouverts et semi-ouverts.

Du fait de l'évolution naturelle de la végétation, les habitats ouverts sont progressivement en train de se fermer, avec une colonisation du milieu par les espèces ligneuses, ce qui entraîne un changement dans les conditions d'ensoleillement, de température et de biodiversité présentes.

2. Objectifs de restauration et de conservation

Les objectifs de conservation sont les suivants :

- Limitation et maîtrise de la fermeture de site ;
- Entretien des espaces par redéploiement d'un pâturage ovins et réintroduction des pratiques pastorales extensives sur de longues périodes pour assurer la conservation.

3. Adéquation du projet avec les objectifs du DOCOB

Le contrat Natura 2000 répond à l'objectif de conservation « Préserver la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles » défini en « priorité 1 » dans le DOCOB (cf. tableau ci-dessous).

Tableau IV : Objectif de conservation et Objectifs de gestion

Priorité	Objectifs de Conservation	Objectifs de gestion	Mesures contractuelles retenues
1	OC1 - Préserver la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles	OG1 – Mettre en place / maintenir un pâturage extensif adapté	N03Pi – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique N03Ri – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

D'après le DOCOB, le site de la Roche Chapelane et de l'Escaleyrou font partie des secteurs à cibler en priorité pour la mise en place des opérations de gestion pastorale d'entretien

Les cahiers des charges issus du DOCOB des mesures contractuelles retenus pour ce contrat sont présentés en annexe 1.

V. Présentation des interventions prévues dans le cadre du contrat N2000

1. Volet 1 : Entretien par pâturage

Code Actions Natura 2000 :

N03Ri : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

Mise en œuvre :

Les opérations de gestion décrite ci-dessous sont à réaliser **en année 1, 2 et 3** du contrat.

Suivant l'évolution du milieu par rapport à l'objectif de préservation des habitats d'intérêt communautaire, l'animateur du site déterminera chaque année avec les éleveurs et l'AFPL : les périodes et la durée de pâturage.

Un modèle type de cahier d'enregistrement des pratiques de pâturage sera fourni aux éleveurs.

Secteurs et surfaces en HIC concernées :

- **Le Cheylard (S1) : 2,7 ha**
- **L'Escaleyrou (S3) : 16,3**
- **La Roche Chapelane (S2) : 8,1 ha**

Préconisations techniques de l'intervention :

- Pâturage ovin
- Gestion par parcs mobiles et/ou pâturage itinérant
- Périodes d'intervention : définies chaque année en amont de l'intervention
- Durée de pâturage : définies chaque année en amont de l'intervention
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales dans lequel devront figurer à minima les informations suivantes :
 - période de pâturage
 - nombre d'animaux
 - lieux et date de déplacement des animaux
 - suivi sanitaire
 - complément alimentaire apporté (date, quantité) : seulement en cas de nécessité
 - nature et date des interventions sur les équipements pastoraux
- Pas de fertilisation, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement
- Entretien des équipements pastoraux et de la clôture fixe

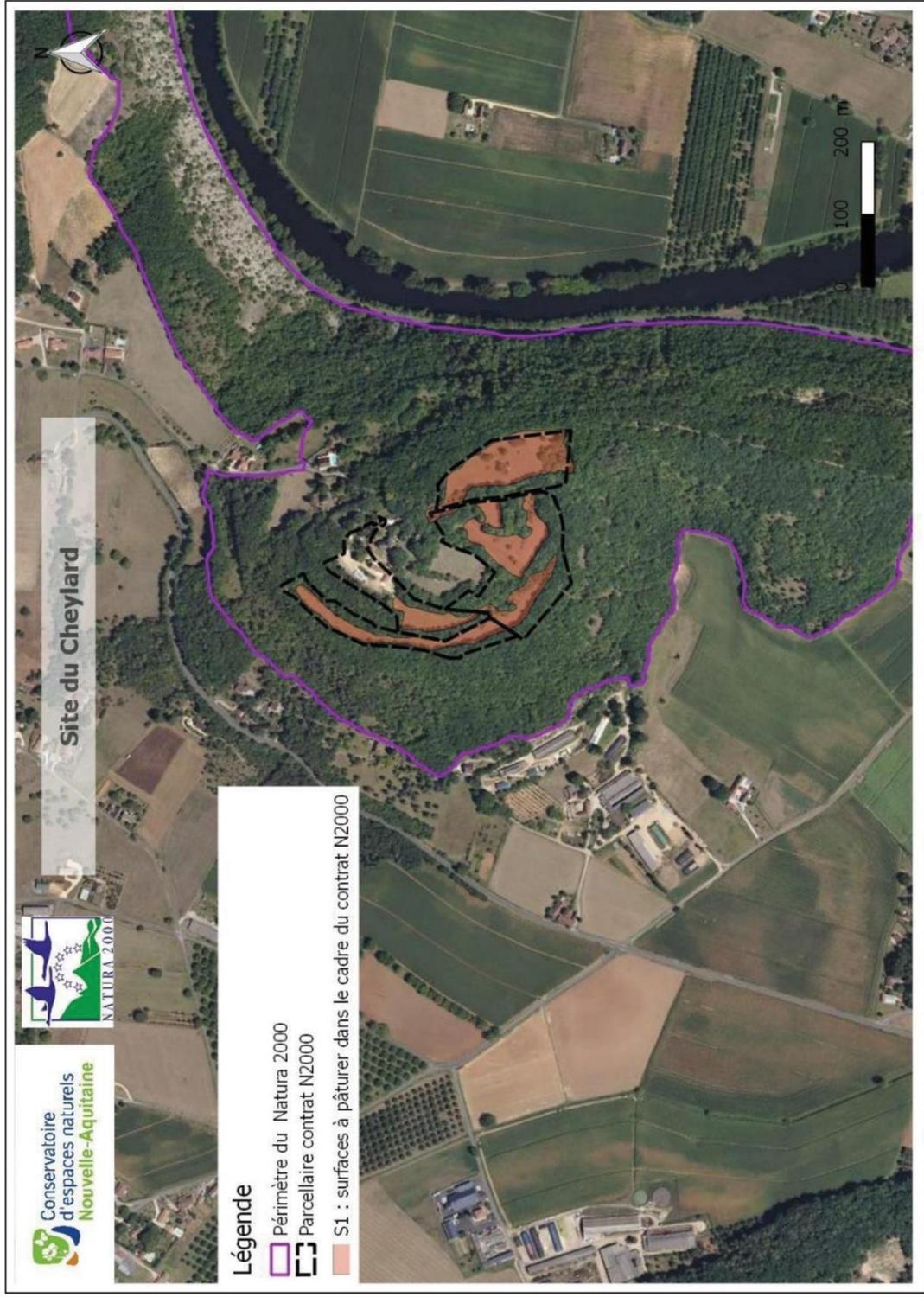


Figure 6: Secteurs à pâturer sur le site du Cheylard
 Diagnostic parcellaire – Contrat Natura 2000 - Site FR7200667 « Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère »
 Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, Juin 2020

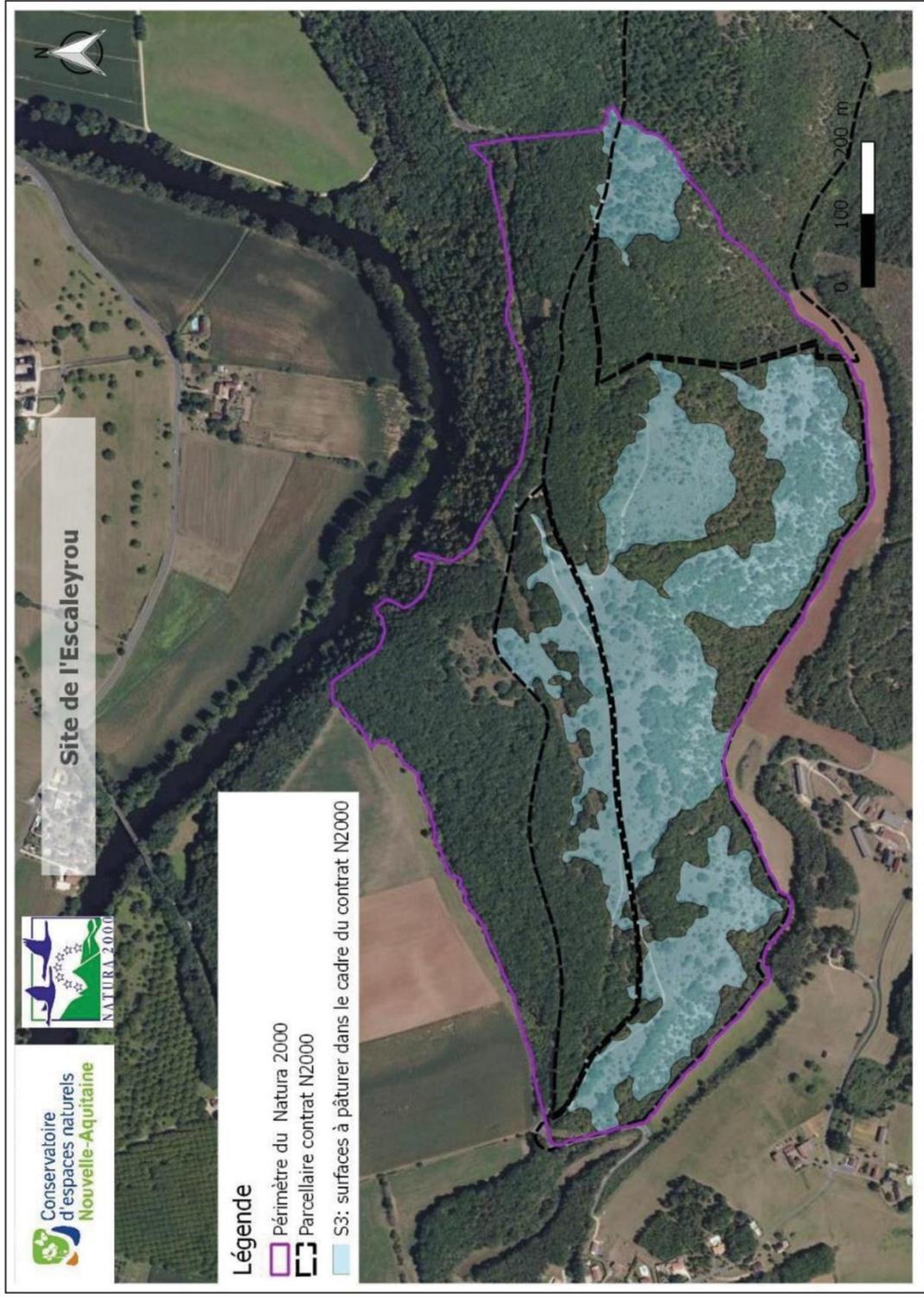


Figure 7 : Secteurs à pâturer sur le site de l'Escaleyrou
 Diagnostic parcellaire – Contrat Natura 2000 - Site FR7200667 « Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère »
 Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, juin 2020

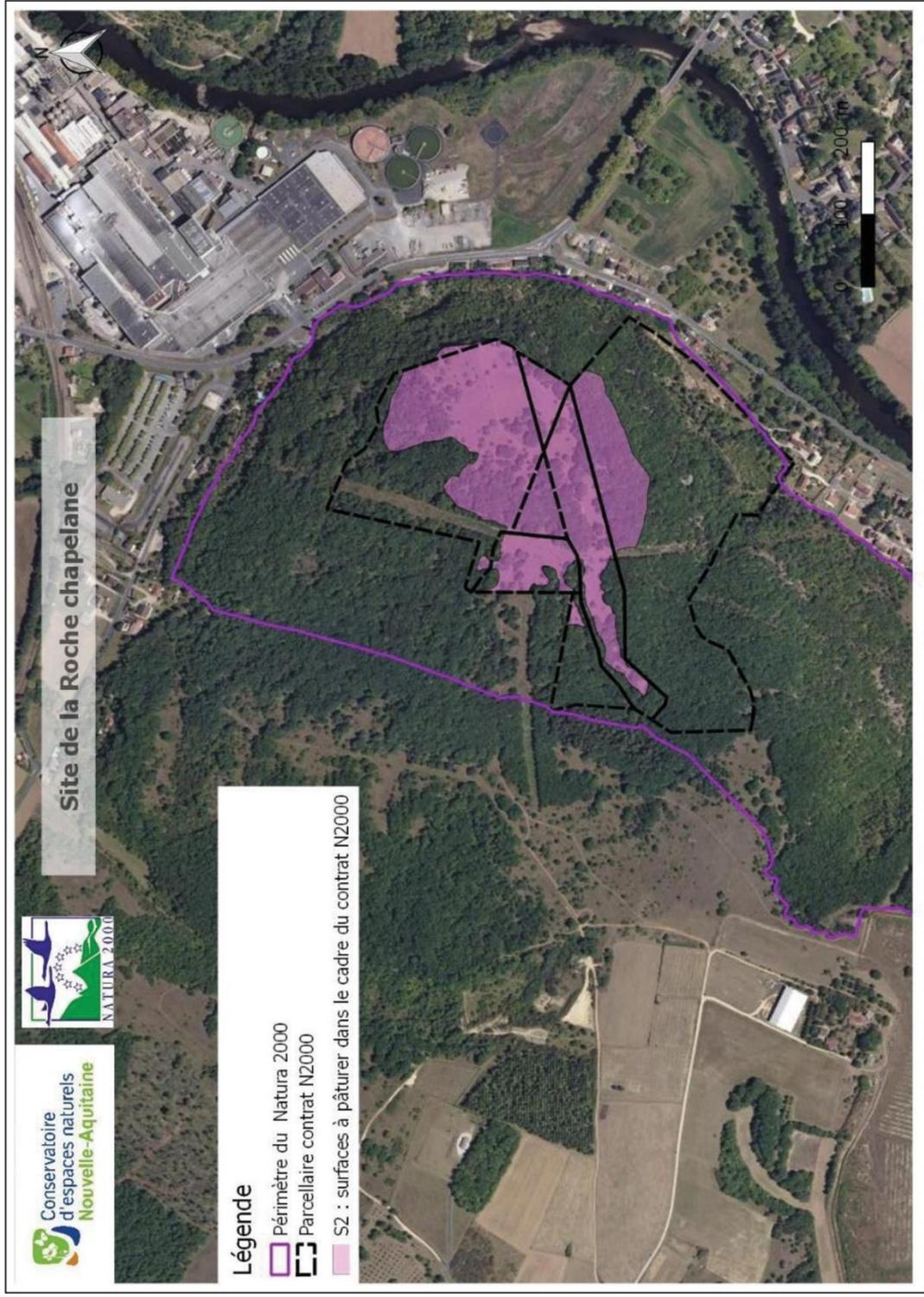


Figure 8 : Secteurs à pâturer sur le site de la Roche Chapelane
Diagnostic parcellaire – Contrat Natura 2000 - Site FR7200667 « Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère »
Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, Juin 2020

2. Volet 2 : Achat et installation d'équipements pastoraux

a. Création d'un parc en clôture fixe sur le site de l'Escaleyrou

Code Actions Natura 2000 :

N03Pi : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique

Mise en œuvre :

La mise en place du parc fixe sera réalisée **en année 2** du contrat, idéalement au premier trimestre 2021.

La localisation précise de l'implantation de la clôture fixe sera précisée en fonction des contraintes de terrain avec l'animateur du site (assistant à maîtrise d'ouvrage) et le prestataire retenu lors de la visite terrain préalable aux travaux.

Secteurs et linéaires concernées :

- **L'Escaleyrou (L1) : 440 mètres linéaires**

Les linéaires de travaux sont calculés à partir d'un logiciel SIG. L'effet de la pente n'est pas pris en compte dans le calcul de ces linéaires.

Préconisations techniques :

Travaux préalable à la mise en place de la clôture :

- Création d'un layon d'environ 3 mètres de large au niveau de l'emprise de la clôture par débroussaillage et bucheronnage

Travaux de mise en place de la clôture :

Achat et pose de :

- Clôture de type Ursus : hauteur 1 mètre
- 1 rangée de fil barbelé à environ 15-20 cm au-dessus du sol
- 1 rangée de fil barbelé au-dessus de la clôture Ursus
- Espacements entre les piquets entre 2 et 3 mètres
- 1 barrière de champ classique le long du chemin
- Type de piquets : piquet fer sur l'ensemble du linéaire

N.B. : Une Note technique à destination des prestataires potentiels a été rédigée. Elle est consultable en annexe 2.

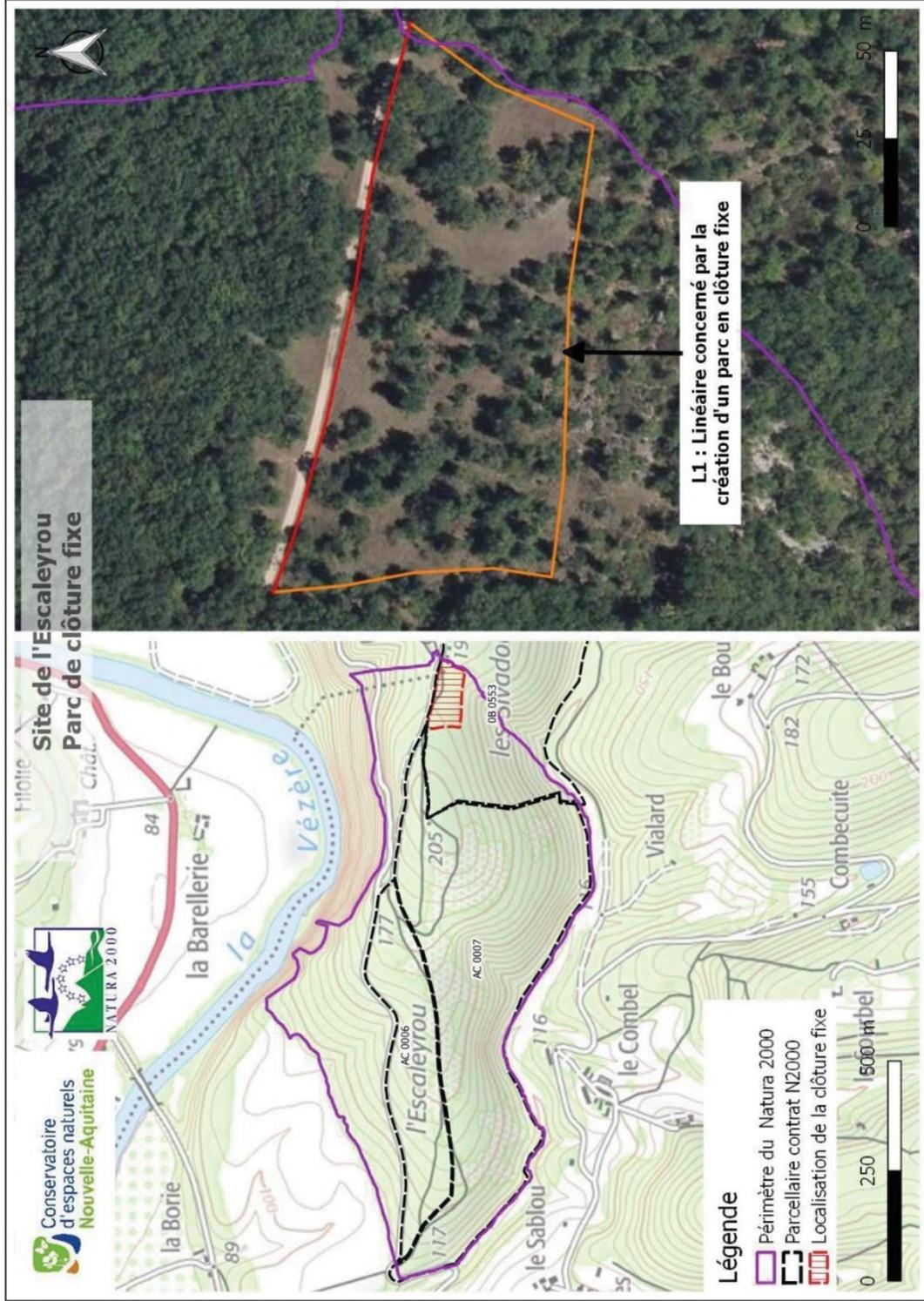


Figure 9 : Localisation du parc en clôture fixe sur le site de l'Escaleyrou

Diagnostic parcellaire – Contrat Natura 2000 - Site FR7200667 « Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère »

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, juin 2020

b. Achat d'équipements pastoraux

Code Actions Natura 2000 :

N03Pi : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique

Mise en œuvre :

L'achat d'équipements pastoraux sera réalisé **en année 1** du contrat. Ces équipements visent à faciliter la remise en place du pâturage sur les sites.

Le matériel sera utilisé en fonction des besoins par le/les éleveurs mais restera la propriété de l'AFPL qui porte le contrat N2000.

Préconisations techniques :

Achat de :

- 35 filets à moutons (50 m de long)
- 2 postes photovoltaïques
- 2 bacs d'abreuvement circulaire 280 litres
- 2 cuves de transport d'eau sur remorque

VI. Planification des interventions

Tableau 5 : Calendrier prévisionnel des travaux par volet d'intervention

Volet	Code action	Opérations	Secteur /Linéaire	Description des opérations	2020	2021	2022
Volet 1 Entretien par pâturage	N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	S1 S2 S3	Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, entretien des équipements pastoraux...			
Volet 2 Achat et installation d'équipements pastoraux	N03Pi	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique		Achat d'équipements pastoraux : Tonne à eau sur remorque (x2) Filets mobiles (x35) Poste photovoltaïque (x2) Bac abreuvement (x2)			
			L1	Création d'un parc en clôture fixe (Achat matériel + Travaux préalable + Pose et installation)			

VII. Coûts des interventions

Tableau 6 : Coûts des travaux par volets d'intervention

Volet	Code action	Opérations	Secteur /Linéaire	Description des opérations	2020	2021	2022
Volet 1 Entretien par pâturage	N03RI	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	S1 S2 S3	Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, entretien des équipements pastoraux...	9 105,60 €	9 105,60 €	9 105,60 €
Volet 2 Achat et installation d'équipements pastoraux	N03pi	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique		Achat d'équipements pastoraux : Citerne à eau sur remorque (x2) Filets mobiles (x35) Poste photovoltaïque (x2) Bac abreuvement (x2)	4 663,99 € 2 436,00 € 1 548,00 € 196,80 €		
			L1	Création d'un parc en clôture fixe (Achat matériel + Travaux préalable + Pose et installation)		6 866,80 €	
Montant TTC annuel					17 950,39 €	15 972,40 €	9 105,60 €
Montant total TTC du contrat					43 028,39 €		

VIII. Annexes

ANNEXE 1

Cahier des charges des mesures contractuelles mobilisées

N03Pi – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
Objectif de la mesure	PRIORITE 1
Financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.	
Conditions particulières d'éligibilité	
Cette mesure ne peut être souscrite qu'en complément de la mesure N03Ri, elle n'est par conséquent pas accessible aux agriculteurs.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	
5130 – Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6110 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>l'Alyso-Sedion albi</i> 6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) 6220 – Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> 1065 – Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) 1310 – Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	
Localisation des secteurs concernés	
Secteurs concernés par la mesure N03Ri – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.	
Engagements	
Non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des périodes d'autorisation des travaux. • Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).
Rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • Achat d'équipements pastoraux : clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries...), abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs..., aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement, abris temporaires, installation de passages canadiens, de portails et de barrières, systèmes de franchissement pour les piétons. • Temps de travail pour l'installation des équipements. • Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Points de contrôle associés	
Diagnostic préalable, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des opérations, état des lieux de fin de chantier (avec plan de localisation et photographies avant et après) justifiant de la réalisation effective des engagements du cahier des charges.	
Cadrage financier régional	
Devis subventionné ou barème réglementé en fonction des cadrages nationaux et régionaux. <u>Exemple de barème (pour 1 achat / 5 ans) :</u>	
Achat et pose d'une clôture	6,5 €/ml
Achat et installation râtelier	310 €
Achat et installation tonne à eau	1000 €
Achat et installation abreuvoir	260 €
Achat et installation poste électrique sur secteur	130 €
Achat et installation poste électrique photovoltaïque	310 €
Achat et installation abris bois	840 €

N03Ri – Gestion pastorale d’entretien des milieux ouverts dans le cadre d’un projet de génie écologique

Objectif de la mesure	PRIORITE 1
<p>Mise en place d’un pâturage d’entretien, lorsqu’ aucun agriculteur n’est présent sur le site, afin de maintenir l’ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s’agit aussi d’adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.</p>	
<p>Conditions particulières d’éligibilité</p>	
<p>Cette action peut être contractualisée à la suite d’une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture (mesures N01Pi dans le cas présent).</p> <p>Les agriculteurs ne sont pas éligibles à cette action (ils peuvent par contre être prestataires de services pour le contractant).</p> <p>L’achat d’animaux n’est pas éligible.</p>	
<p>Habitats et espèces d’intérêt communautaire visés</p>	
<p>5130 – Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6110 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>Alyso-Sedion albi</i> 6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) 6220 – Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> 1065 – Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) 1310 – Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)</p>	
<p>Localisation des secteurs concernés</p>	
<p>Toutes les pelouses sont concernées par des opérations de gestion pastorale d’entretien.</p> <p>Une priorité d’action devra être portée aux complexes pelousaires présentant des états de conservation excellents à moyens ou bénéficiant d’opérations de restauration.</p> <p>Les secteurs à cibler en priorité sont les suivants : coteau de sous-la-Roche, coteau de l’Escaleyrou, coteaux de la Valade, coteaux du Moustier, coteau de la Roque-Saint-Christophe, coteau de la Peyrière, falaise du Cingle, coteaux du Bugue, coteau de la Terrasse et coteau du Muscle.</p>	
<p>Engagements</p>	
Non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des périodes d’autorisation de pâturage. • Tenue d’un cahier d’enregistrement des pratiques pastorales avec à minima les informations suivantes : période de pâturage, race utilisée et nombre d’animaux, lieux et dates de déplacement des animaux, suivi sanitaire, compléments alimentaires apportés (dates et quantités), nature et date des interventions sur les équipements pastoraux. • Tenue d’un cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire). • Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage ou de boisement.
Rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau. • Entretien d’équipements pastoraux (clôtures, points d’eau, aménagements d’accès, abris temporaires, ...). • Suivi vétérinaire. • Fauche des refus (si nécessaire). • Etudes et frais d’expert.

- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Points de contrôle associés

Diagnostic préalable, cahier d'enregistrement des pratiques pastorales, cahier d'enregistrement des opérations, factures détaillées, état des lieux avec plan de localisation et photographies avant et après justifiant de la réalisation effective des engagements du cahier des charges.

Cadrage financier

Devis subventionné ou barème réglementé en fonction des cadrages nationaux et régionaux.

Exemple de barème (pour 1 à 5 interventions / 5 ans) :

Entretien des équipements pastoraux	45 €/ha/an
Suivi des animaux	100 à 800 €/ha/an
Transport des animaux	30 €/km
Fauche des refus	135 €/ha/an
Exportation des produits	70 €/ha/an

ANNEXE 2

Note technique : Création d'un parc de repli en clôture fixe
sur le site de l'Escaleyrou

Note technique – Création d'un parc de repli en clôture fixe sur le site de l'Escaleyrou (Aubas, 24) dans le cadre d'un contrat Natura 2000

Maitre d'ouvrage :

Association Foncière Pastorale Libre (AFPL) le Randal
Mairie de Condat-sur-Vézère, 4 avenue de Coly, 24570 Condat-sur-Vézère
Mail : afpl.lourandal@gmail.com

Assistance à maîtrise d'ouvrage :

Matthieu DUFFAU, Animateur du site Natura 2000
Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine
Tél pro : 07.66.51.77.61
Mail : m.duffau@cen-aquitaine.fr

Prescriptions techniques

Durant le chantier, le prestataire sera tenu de respecter les lieux (zone écologique sensible), de veiller à ne répandre aucun produit polluant et de conserver la végétation non soumise aux travaux. Il prendra toutes les précautions nécessaires pour maintenir la propreté des lieux.

Toute la végétation ligneuse en place à proximité et non soumise aux travaux sera maintenue.

Il est donc nécessaire pour le prestataire de repérer ces éléments et d'organiser son chantier pour leur préservation.

Installation du chantier

Le prestataire aura à sa charge les équipements temporaires nécessaires au confort des intervenants sur le chantier. Aucune installation, même temporaire, ne doit être mise en place dans les zones écologiquement sensibles.

Signalisation et sécurité du chantier

Le prestataire est tenu d'établir à ses frais, pendant toute la durée des travaux, la signalisation du chantier lorsqu'elle est nécessaire en vertu des règlements en vigueur.

Le prestataire est responsable des accidents de toute nature que son chantier ou son matériel pourrait occasionner aux usagers des voies de circulations, aux usagers ou riverains du site. Il ne peut, pour éluder cette responsabilité, se prévaloir de la force majeure, les frais d'assurance contre ces risques étant implicitement compris dans les prix du marché.

Prévention de pollution accidentelle

L'entrepreneur devra mettre en sécurité les dépôts de carburants et autres produits.

Nettoyage du chantier

L'entreprise devra laisser un chantier en parfait état de propreté.

Commencement et réception des travaux

Le prestataire avisera l'animateur du site Natura 2000 et le maître d'ouvrage de la date de début et d'achèvement des travaux. L'animateur du site Natura 2000 convoquera le prestataire à une réunion pré chantier de lancement des travaux. Il fera de même en fin de chantier pour la réception des travaux.

Traitement des résidus débroussaillage et de coupe

Tous les produits de coupe seront stockés en lisière forestière à proximité de la zone d'intervention (zones de stockage à définir sur site par l'animateur du site).

Remarques particulières

Les linéaires de travaux sont calculés à partir d'un logiciel SIG. L'effet de la pente n'est pas pris en compte dans le calcul de ces surfaces. Le prestataire veillera donc à prendre en considération cet aspect dans le chiffrage des travaux.

La réalisation de la prestation est prévue pour le premier trimestre 2021 (janvier à mars)

Contenu des interventions

1. Travaux préalable à la mise en place de la clôture

Préconisation technique :

Création d'un layon d'environ 3 mètres de large au niveau de l'emprise de la clôture

Linéaire concerné : 440 mètre linéaire (ml)

2. Travaux de mise en place de la clôture

Préconisation technique :

Clôture de type Ursus : hauteur 1 mètre

1 rangée de fil barbelé à environ 15-20 cm au-dessus du sol

1 rangée de fil barbelé au-dessus de la clôture Ursus

Espacements entre les piquets entre 2 et 3 mètres

1 barrière de champ classique le long du chemin

Type de piquets : 2 options sont à prévoir dans le devis :

- Option 1 : piquet fer sur l'ensemble du linéaire
- Option 2 : piquet bois le long du chemin et piquet fer sur le reste du linéaire

Linéaire concerné :

Option 1 – 440 ml en piquet fer

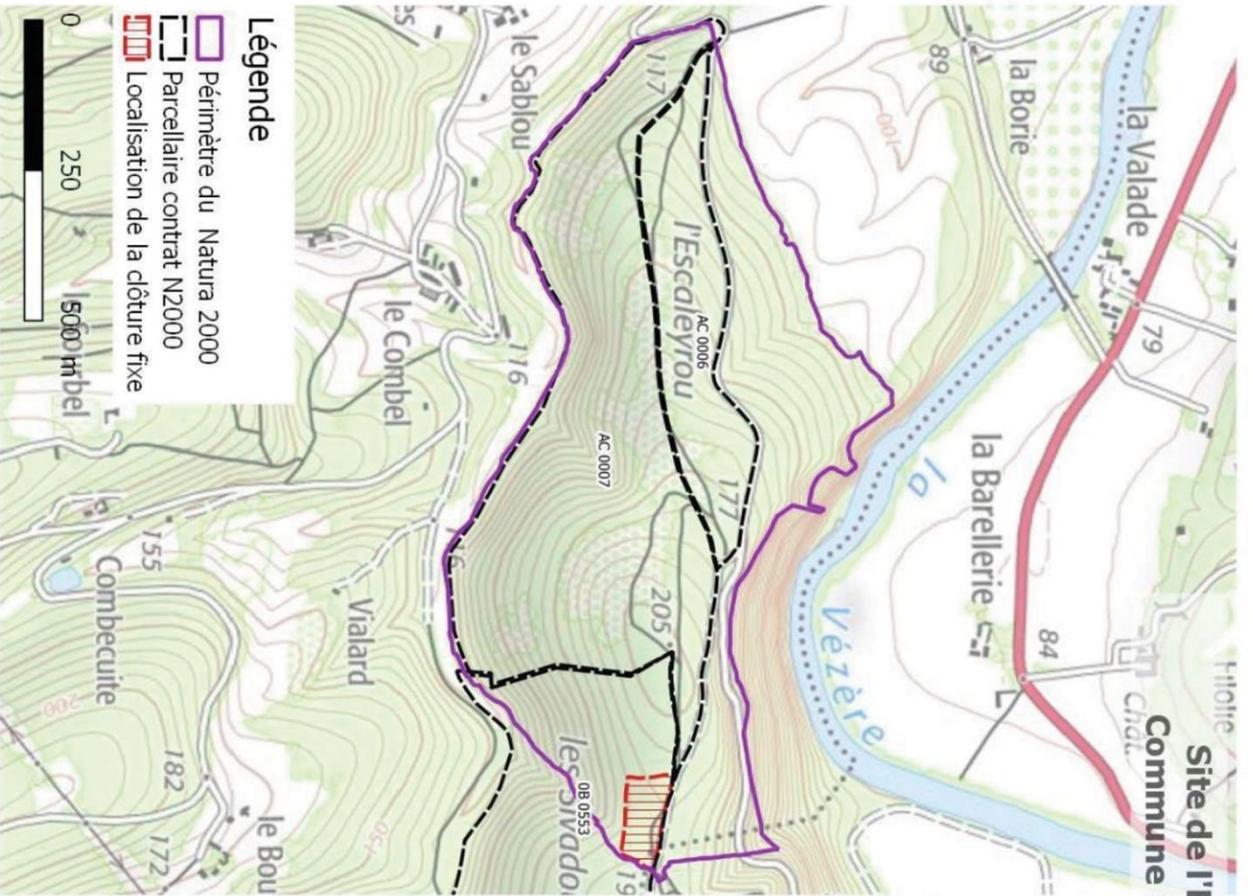
Option 2 – 270 ml en piquet fer et 170 ml en piquet bois

Réception des devis

Les devis doivent être établis à l'ordre de l'AFPL le Randal et envoyé par mail à l'animateur du site N2000 à m.duffau@cen-aquitaine.fr

Le devis proposé par l'entreprise devra présenter les éléments suivants :

Travaux préalable à la mise en place de la clôture	Création d'un layon d'environ 3 mètres de large	Cout unitaire HT en €/ml	440 ml	Cout total TTC
Travaux de mise en place de la clôture	Option 1 – Achat + pose du matériel	Cout unitaire HT en €/ml	440 ml	Cout total TTC
	Option 2 - Achat + pose du matériel	Cout unitaire HT en €/ml	270 ml +170 ml	Cout total TTC



Annexe 5 :

Contrat N2000- AFPL le Randal - Projet de demande d'avenant temporel et financier

Pré-contrat Natura 2000

Département :	Dordogne (24)		
Nom du site Natura 2000 concerné :	Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère		
Animateur du site :	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine Chambre d'Agriculture de la Dordogne		
Type de contrat (ni-ni / forestier, préciser le code du contrat)	Contrat ni agricole ni forestier : N03Ri		
Utilisation des barèmes (oui/non)	non		
Intitulé du contrat :	Demande avenant au contrat (+2 ans) : Gestion pastorale de pelouses calcaires et milieux associés sur des coteaux de la vallée Vézère		
Coût du contrat :	Avenant sur 2 ans (2023 à 2024) : 18 211,20€ Pour mémoire : contrat initial sur 3 ans (2020 à 2022) : 43 028,38€		
Priorisation du contrat par l'animateur (1 à 3, 1 étant la plus forte) :	1		
Signataire du contrat :	Association Foncière Pastorale Libre "Le Randal"		
Date de réception :			<input type="checkbox"/> Retenu
Date de CT envisagée :			<input type="checkbox"/> Retenu avec modification
Mois prévu pour l'ICP régionale :			<input type="checkbox"/> Non retenu
Critères habitats et espèces	Description précise / explications	Remarques services instructeurs (DREAL/DDT)	Note
Espèces et habitats visés par le contrat	6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyssso-Sedion albi</i> 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) 5130- Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires 9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		Critère 1
Espèce ou habitat prioritaire au titre de la DHFF OU Espèce inscrite à l'annexe I de la DO ET présente sur la liste rouge nationale/régionale	6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyssso-Sedion albi</i>		Critère 2
Espèces PNA (loutre, vison, chiroptères, odonates, maculinea, cistude, sonneur à ventre jaune, liparis de loesel, mulettes, outarde canepetière, râle des genêts, phragmite aquatique)	Lézard ocellé Azuré du Serpolet		Critère 3
Habitats et espèces : niveau d'enjeu identifié dans le DOCOB (préciser la(es) fiche(s) action)	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) => Enjeu Majeur 5130- Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires => Enjeu Moyen 9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> =>Enjeu Fort Lézard ocellé => Enjeu Fort Azuré du Serpolet => Enjeu Moyen Fiche action DOCOB : N03Ri de PRIORITE 1		Critère 4

Critères techniques	Description précise / explications		Note
Menace imminente sur l'habitat d'IC ou l'espèce d'IC (L'urgence à agir doit être justifié)	Pelouses calcaires xérophiles et mésophiles en cours d'embroussaillage. Lande à Genévrier commun en cours de fermeture par endroit. L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire est menacé par l'embroussaillage progressif En fonction des secteurs la dynamique de fermeture est plus ou moins avancée. Certains milieux ouverts ne sont pas menacés à court terme mais pour d'autres, l'urgence à intervenir est estimée à 2/3 ans, au risque de voir certains habitats disparaître au profit du fourré.		Critère 5
Détail technique du contrat - préciser les effets attendus sur les habitats/espèces - Joindre un tableau avec le détail du coût du contrat par type d'action (accompagné de devis à dire d'expert ou d'entreprise) - Préciser la programmation annuelle des actions du contrat et le plan de financement - Joindre une carte permettant de localiser le projet (1/10000ème) - Préciser les espèces patrimoniales (hors espèces d'intérêt communautaire) concernées - Préciser si les travaux sont soumis à autorisation (si oui, au titre de quelle réglementation ?)	Effets attendus L'entretien par pâturage ovin est la solution la plus adaptée à ce type de milieu et permettra un maintien des zones de pelouses calcaires xérophiles et une réouverture du milieu (zones de fourrés et junipérais). Une adaptation des période de pâturage sera faite en fonction des enjeux faune/flore identifiés, de la conduite de troupeau prévue et des effets attendus sur la végétation arbustive. Détail des coûts et programmation annuelle: Voir tableau joint Espèces patrimoniales: <i>Timon lepidus</i> (Lézard ocellé) <i>Phengaris arion</i> (Azuré du Serpolet) <i>Arenaria controversa</i> (Sabline des Chaumes) <i>Sideritis hyssopifolia subsp. guillonii</i> (Crapaudine de guillon) <i>Trinia glauca</i> (Trinie glauque) <i>Euphorbia seguieriana</i> (Euphorbe de Séguier) <i>Lactuca perennis</i> (L'aitue vivace)		Critère 6
Le contrat est-il soumis à des contraintes techniques liées au milieu naturel ? Si oui, préciser (risque de non réalisation partielle ou totale du contrat, d'impact sur le coût du contrat...)	Non		Critère 7
Caractère pérenne de l'action : la réussite est-elle soumise à un entretien régulier ? (oui/non)	Oui. Pâturage annuel		Critère 9
Le contrat est-il décisif dans la dynamique de contractualisation du site ? Ce critère doit être évalué au regard de l'historique de l'animation sur le site et du contrat (Cf onglet grille_evaluation). Précisez, ici, tous les éléments que vous jugez indispensables pour une bonne compréhension du contexte	Le contrat en cours, dont la mise en oeuvre a débuté en 2020, prévoit 3 ans d'entretien par pâturage (2020/2021/2022). Cette demande d'avenant pour 2 ans (2023 et 2024) permettra de pérenniser cette action d'entretien par pâturage ovin. Ce site N2000 est rentré en phase d'animation en janvier 2019. La pérennisation de ce premier contrat, porté par un acteur local, avec des éleveurs ovins venant de s'installer, réparti sur 3 sites (Escaleyrou, Roche chapelane et Le Cheylard), 3 communes (Aubas, Condat-sur-Vézère et Les Farges) sur près de 30ha de HIC est certainement décisif et est susceptible de créer une dynamique de contractualisation par la suite.		Critère 10
Cadrage du contrat	Description précise / explications		Note
Présence d'autre(s) financeur(s) que Etat et FEADER y compris autofinancement	non		critère 8

Annexe 4 :
Courrier de report du COPIL du site Natura 2000



Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
Tél : 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org

Site de Billère : 28 route de Bayonne - 64140 Billère
Tél. 05 59 64 49 11
billere@cen-na.org

Site de Poitiers : 44, boulevard Pont-Achard - 86000 Poitiers
Tél . 05 49 50 42 59
poitiers@cen-na.org



Contact :
CEN Nouvelle-Aquitaine
Antenne 24
21 rue de la Libération - 24400 Mussidan
Tél : 05 53 81 39 57
antenne24@cen-aquitaine.fr

avec le concours financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

